

# JOURNAL HISTORIQUE

ET

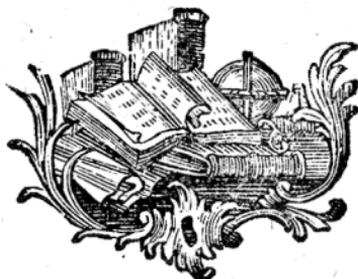
LITTÉRAIRE.

15. OCTOBRE 1789.

---

*Neque te ut miretur turba, labores  
Contentus paucis leſoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*

---



**A MAESTRICHT,**

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine;





# JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

15. Octobre 1789.

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Zoologie universelle & portative, ou histoire naturelle de tous les quadrupèdes, cétacées, oiseaux & reptiles connus; de tous les poissons, insectes & vers, ou nommés, ou anonymes, mais indigènes; & d'un très-grand nombre de poissons, d'insectes & de vers anonymes & exotiques: jointe à une concordance des divers noms qui leur ont été donnés: le tout disposé selon l'ordre alphabétique, & rapporté à l'ordre méthodique: avec un supplément que le lecteur est prié de consulter. Ouvrage également destiné aux naturalistes & aux gens du monde. Par l'abbé Playcard-Augustin-Fidèle Ray. A Paris, chez l'auteur, à Liège, chez Lemarié. 1788. Gros vol. in-4to. de 710 p. prix 15 liv.*

**N**ous n'avons pas de traité de Zoologie plus abrégé, & en même tems plus

complet & plus exact que celui-ci ; ouvrage sommaire & élémentaire qui n'est pas à beaucoup près , une aride nomenclature suivie de quelque légère définition. Toutes les fois que la nature de l'objet le demande , l'auteur rapporte dans tout le détail convenable ce qui peut intéresser le lecteur. A l'étendue de la science il joint la réserve de la prudence. Parmi les opinions controversées , il embrasse toujours la plus éloignée des systèmes erronés & la moins propre à produire des conséquences contraires aux bonnes notions ; lors même qu'il se refuse à des hypothèses qui jouissent du suffrage général , il le fait avec un ton de circonspection & d'une raison sagement timide qui lui fait aisément pardonner son doute. C'est ce qu'on remarque en particulier dans ce qu'il dit des Zoophytes. » Je ne combattrai pas » ici avec détail une opinion trop peu fondée & trop démentie par tout ce que nous » connoissons pour qu'elle puisse exister » long-tems , quelque répandue qu'elle paroisse aujourd'hui. Je veux parler du prétendu rapprochement des 2 classes d'êtres » qui composent la nature organisée , du » rapprochement des végétaux & des animaux. Qu'on les rapproche tant qu'on le voudra , peu importe , pourvu qu'on ne les confonde jamais , en prétendant que les derniers des uns sont les premiers des autres , ou qu'il est des êtres mitoyens , des *animaux-plantes* , ou des plantes-animaux. Je suis fâché de voir à la tête de ceux qui ont favorisé cette doctrine , un des premiers naturalistes de l'Europe ,

„ l'illustre M. Pallas, & même le célèbre  
 „ Linné. Tout ce que l'on peut dire en  
 „ faveur de cette maniere de voir, se réduit  
 „ à de simples analogies, qui ne prouvent  
 „ point ce qu'on prétend en conclure. Il  
 „ est bien étrange que l'on ait choisi des  
 „ Polypes pour assigner en eux les derniers  
 „ termes putatifs de l'animalité, le point  
 „ où elle paroît se fondre, s'amalgamer  
 „ avec la végétation. Comment a-t-on choisi  
 „ pour cela des animaux qui possèdent à  
 „ un très-haut degré les facultés animales  
 „ les plus frappantes, l'irritabilité & la spon-  
 „ tanéité ? Le Zoophyte ou le Polype qui  
 „ a pour squelette les corps rameux & plan-  
 „ tiformes qui ont fait naître l'idée de la  
 „ végétation, est un des animaux les plus  
 „ irritables, un de ceux en qui les contrac-  
 „ tions & les dilatations amenées par les  
 „ causes les plus foibles, sont cependant  
 „ les plus grandes & les plus rapides. D'une  
 „ étendue de cent lignes, un bras se réduit  
 „ tout-à-coup à une longueur d'une ligne ;  
 „ & cette contractibilité est jointe à un tact  
 „ si fin, que ce que le mouvement violent  
 „ des vagues ne fait souvent pas faire à ces  
 „ tentacules délicats, un foible mouvement  
 „ causé par un corps étranger, ou son sim-  
 „ ple attouchement, le leur fait faire à  
 „ l'instant. Ces mêmes bras vont chercher  
 „ & amènent la proie ; leurs mouvemens  
 „ annoncent une spontanéité, & même un  
 „ instinct très-éloigné d'avoir rien d'équi-  
 „ voque. Il s'en faut donc bien que les  
 „ Polybes appellés *Zoophytes*, soient les  
 „ dernières limites du regne animal & com-

„ mencent à tenir au végétal. Ainsi, s'il  
 „ devoit se trouver des animaux-plantes,  
 „ il ne faudroit pas les chercher parmi ceux-  
 „ ci, & l'on ne peut être autorisé à les y  
 „ voir par des analogies plus imaginaires &  
 „ ingénieuses que réelles, & qui, la plu-  
 „ part, tombent autant sur les squelettes des  
 „ Zoophytes que sur les Zoophytes même. „  
 „ L'inutilité des efforts que l'on a faits  
 „ jusqu'ici pour expliquer ce qui tient à  
 „ l'organisation du végétal, doit faire juger  
 „ de la difficulté de dévoiler ce qui tient  
 „ à celle de l'animal. Il n'y a que ceux qui  
 „ ont la froide manie d'atténuer, je ne fais  
 „ dans quelle vue, tous les phénomènes,  
 „ qui aient la petite prétention de rendre  
 „ compte de tous ceux qui résultent de l'or-  
 „ ganisation végétale; à plus forte raison  
 „ doit-on en dire autant des physiciens qui  
 „ croient expliquer ce qui constitue l'animal. „

On ne peut qu'applaudir à ces réflexions  
 quoiqu'elles ne soient pas toutes à l'abri des  
 objections. Il paroît effectivement comme  
 nous l'avons observé ailleurs, que l'anima-  
 lité est tout-à-fait distinguée dans son es-  
 sence & ses propriétés de la simple végéta-  
 tion, & que malgré toutes les analogies &  
 les rapprochemens un être sent & l'autre ne  
 sent pas (a). Cependant nous ne déciderons  
 rien sur ce que l'auteur dit ici du Polype.  
 Est-ce un animal, est-ce une plante, est-ce  
 un Zoophyte ou plante-animal, est-ce une  
 espèce de ruche où une république d'infec-

---

(a) Avril 1774, p. 246, 247. → Cat. Phil.  
n. 180. note (a).

tes déploie un instinct peut-être aussi admirable que celui des abeilles \* ? Qui oseroit prononcer là-dessus avec une apparence de certitude ?

\* 1 Août  
1780, p.  
516.

On aura moins de peine à être complètement de l'avis de l'auteur dans ce qu'il dit du singe. „ Cet orang-outang, que nous „ connoissons si peu, & dont nous parlons „ tant, cet orang-outang que ses traits de „ conformité organique avec l'homme, nous „ rendent si intéressant, & doivent nous rendre si curieux de mieux connoître, que „ savons-nous donc de lui qui puisse nous „ donner sujet de vouloir l'élever si haut ? „ Comme le dit encore Buffon, bien loin „ d'être le 2<sup>e</sup>. de notre espece, il n'est pas „ même le 1<sup>er</sup>. dans celle des animaux, „ puisqu'il n'est ni le plus intelligent, ni „ le plus avancé pour les qualités relatives, „ autant du moins qu'on peut en juger „ par ce qu'il nous a montré. Le castor, „ l'éléphant &c., le laissent loin derrière „ eux ; & il ne nous a encore donné aucune preuve d'une intelligence remarquable. Il fait ce qu'on lui commande quand on l'y a habitué dès sa jeunesse, mais „ 50 animaux en font autant, & si l'orang-outang paroît en cela plus intéressant, „ c'est à cause du rapprochement fait par „ notre imagination. Un oiseau à la galere „ tire de l'eau pour boire ; un chien ferme „ les portes, cherche ce que son maître a „ perdu, &c. Cela frappe moins que la vue „ d'un animal à figure humaine qui verse „ du thé dans une tasse & y met du sucre „ avant de le boire, qui rince des verres &

„ les présente à son maître , & qui fait son  
 „ lit & s'y arrange comme un homme. Notre  
 „ imagination est séduite par ces actions ,  
 „ parce qu'elles fiéent à un animal qui a  
 „ la même forme que nous ; mais on sent  
 „ qu'elles ne peuvent rien prouver. Ce  
 „ même animal ne fait rien à propos & de  
 „ lui-même. Le feu lui fait plaisir & ce-  
 „ pendant son instinct est si borné qu'il sup-  
 „ porte le chagrin de voir ce feu prêt à  
 „ s'éteindre sans s'aviser de l'entretenir en  
 „ y jettant du bois , ne se montrant pas en  
 „ cela supérieur aux autres animaux , qui  
 „ ont tous la même ineptie. Il ne fait pas  
 „ plus qu'eux employer au besoin le secours  
 „ du levier auquel le sauvage & l'enfant  
 „ non instruit ne manquent guere de re-  
 „ courir. Il ne parle pas , & jamais on ne  
 „ vit une société de sauvages , quelque peu  
 „ nombreuse qu'elle fût , qui n'eût l'usage  
 „ de la parole. „

M. de Buffon après avoir démontré que  
 la nature du singe n'étoit précisément que  
 celle de la brute , a paru néanmoins témoi-  
 gner quelque indulgence envers des rai-  
 sonneurs qui supposoient le défaut d'un  
 organe inconnu , imperceptible dans l'ana-  
 tomie , & néanmoins nécessaire à la pensée :  
 supposition gratuite & absurde , qui méritoit  
 une bonne censure de la part du célèbre na-  
 turaliste \*. Quelques philosophistes moder-  
 nes , aussi ignares en physique qu'en logique ,  
 ont fait un raisonnement à peu près semblable  
 à l'égard de la stupidité du singe en fait  
 de langage , stupidité qui le met au-dessous  
 du perroquet & du merle \*. „ *Le singe* ,

\* 15 Juil-  
 let 1783 ,  
 p. 411 ,  
 413. —  
*Cat. phil.*  
 n. 176.  
 édit. 1787.  
 \* *Ibid.*

„ disent-ils, parleroit PEUT-ÊTRE s'il le  
 „ pouvoit, mais il PEUT n'y avoir pas en  
 „ lui entre les organes de la voix & ceux  
 „ de l'ouïe un rapport qui PAROÎT nécessaire  
 „ à la production de la parole. Cette ré-  
 „ ponse ne renverse pas mon raisonnement,  
 „ dit M. Ray. Elle est fondée sur 3 *peut-*  
 „ *être*. Si l'orang-outang ne peut parler,  
 „ quelle qu'en soit la cause, il s'éloigne  
 „ prodigieusement de nous par cette im-  
 „ puissance même, & se rapproche d'autant  
 „ des autres animaux. Il seroit bien étrange  
 „ que la privation de la faculté la plus  
 „ importante, privation qui doit faire des-  
 „ cendre l'orang-outang de mille degrés sur  
 „ l'échelle des êtres, devint, dans la tête  
 „ du philosophe, un prétexte pour l'y éle-  
 „ ver. D'ailleurs il ne s'agit pas ici de la  
 „ parole prise dans la rigueur grammaticale  
 „ de ce mot, mais dans un sens plus étendu  
 „ & plus philosophique. Parler c'est com-  
 „ munique ses pensées, & l'être qui ne  
 „ pouvant les communiquer par des sons  
 „ articulés, les manifeste par des signes va-  
 „ riés, parle véritablement. Comment les  
 „ singes n'emploient-ils pas ce moyen si  
 „ familier aux enfans, pour converser en-  
 „ tr'eux sans ouvrir la bouche? „

Le savant & judicieux auteur montre en-  
 suite la gaucherie de Zimmermann & de Paw  
 qui auroient voulu placer le singe dans la  
 classe des hommes. „ Ils ont eu tort, dit-il,  
 „ de penser que Buffon l'a trop abaissé; dans  
 „ l'examen que je viens d'en faire, il ne  
 „ s'est rien présenté qui pût être un motif  
 „ de l'élever davantage. La seule anatomie

„ le rapproche de nous , comme nous allons  
 „ le voir ; mais qu'en conclure , sinon qu'un  
 „ animal peut être construit comme nous  
 „ sans nous ressembler davantage par les  
 „ facultés , & par la réunion de tout ce  
 „ qui constitue la nature d'un être. „

Il est remarquable que la tête de l'orang-outang est tellement semblable à celle de l'homme , que l'anatomie de l'une peut servir à celle de l'autre : comme si le Créateur avoit voulu montrer par une preuve visible & physique que la pensée n'est pas dans les organes & les combinaisons de la matière. Mais le reste de son organisation est très-différent. M. Ray prouve très-bien qu'il n'est pas proprement bipède , & que son état naturel est celui des quadrupèdes , ainsi que

\* *Ibid.* n. nous l'avons déjà observé plusieurs fois \*.  
 54. p. 87. „ La tête de l'orang-outang , selon les ob-  
 note (a). „ servations de Daubenton , n'est point  
 „ placée comme la nôtre. Son attache , le  
 „ grand trou occipital & les nœuds qui l'en-  
 „ tourent sont plus en arrière chez lui , c'est-  
 „ à-dire , plus près de l'occiput. Delà il  
 „ résulte que , lorsqu'il est debout , sa face  
 „ est disposée de manière , que pour la mon-  
 „ trer en plein il est obligé de baisser la  
 „ tête , comme nous sommes obligés , par  
 „ une raison contraire , de lever la nôtre  
 „ pour montrer notre visage quand nous  
 „ nous tenons à quatre pattes ; aussi prend-  
 „ il souvent cette posture de quadrupède.  
 „ Ainsi quoiqu'il sache marcher , & qu'il  
 „ marche souvent , sur-tout en domesticité ,  
 „ dans l'attitude d'un bipède , quoiqu'il soit  
 „ plus bipède qu'un autre singe , cependant

„ il l'est beaucoup moins que l'homme par  
 „ sa structure „. L'auteur indique ensuite  
 d'autres différences corporelles. „ Il a 26  
 „ côtes, au lieu de 24, différence moins  
 „ légère & plus caractéristique que M. Paw  
 „ ne l'imagine. Les vertebres de son cou  
 „ sont plus courtes que dans l'homme; la  
 „ 1ere. est sans apophyse épineuse, &c. &c. „

A la fin de l'ouvrage l'auteur touche, mais  
 avec beaucoup de prudence & de réserve,  
 au mystere de la reproduction des êtres; il  
 se déclare pour la préexistence des germes :  
 mais l'on peut dire, sans faire tort à ses  
 lumieres, qu'il détruit mieux les systêmes des  
 autres qu'il n'établit le sien \*. Et il en est  
 ainsi de tous systêmes. On les renverse sans  
 peine, mais les remplacer par quelque chose  
 de bien conséquent & de bien permanent :  
*hinc opus, hinc labor est.*

\* *Ibid.*  
 n. 62.



Cornelius Agrippa von Verulamio, pristers  
 des illuminatenordens &c. *Notes apoca-  
 lyptiques de Cornelius Agrippa de Veru-  
 lam, prêtre de l'ordre des illuminés &c.  
 sur le discours inagural du baron de Spie-  
 gel de Diesenberg. A Bonn 1789. 1 vol.  
 in-12. de 80 p.*

CETTE petite brochure, écrite dans le  
 goût du docteur Mathanifius, mais d'une  
 maniere plus sage & plus ferrée, regarde le  
 discours dont nous avons donné une courte  
 notice dans le Journal du 15 Décembre  
 1788, p. 632, discours incroyable par la

multitude & l'énormité des délires qui y sont consignés, s'il ne paroïssoit depuis un an imprimé avec le nom de l'auteur, sans que celui-ci se soit plaint ou du mensonge ou de l'imprudence de l'éditeur. L'auteur rapporte d'abord le texte de M. Spiegel, puis il le commente par des notes, qui sans l'apathie qui assaisonne la gloire & le repos des docteurs d'une certaine université, seroient bien propres à réveiller le harangueur inaugural. (a)

A la p. 59. Le prétendu Cornelius Agrippa donne de nouvelles preuves de la fabrica-

(a) A la fin de la savante & victorieuse dissertation sur les erreurs du pere Hedderich & sa bulle Pauline, intitulée, *In fratris Philippi Hedderich dissertationem juris ecclesiastici Germanici, specimen animadversionum*, on trouve déjà un problème qui eût pu aiguillonner le talent résolutif de M. Spiegel, s'il étoit homme à ne pas se mettre au-dessus du *qu'en dira-t-on*? Ce problème est conçu en ces termes : „ An Philippum „ Hedderich, vel se ipsum, vel totam Bonnen- „ sem academiam sensato orbi deridendum pro- „ pinaverit R. D. Spiegel, Hildesienfis canonicus, „ dum vertente Novembri 1738, die natæ academiæ anniversariâ, ea pro academicis rostris, „ bombitonantia elogia edidit, quæ ex Tudescorum, quod nativum est Bonnenfis theologiæ, „ idiomate, ad latinum reducta, sic sonant. *Ad „ deprædicandam illuminationem Germanicæ gentis, nulla potior occasio nasci poterat illâ quam „ offert hodie præsentatio doctoris Hedderich, quem „ ecce vobis in secundum jam annum magnificum „ rectorem. Antequam ille juris canonici cathedram conscenderet, nox alta hanc istam obtegebat scientiam per universam Germaniam, maximo- „ perè autem hisce nostratibus in plagis.* „

tion de la bulle Pauline. Il s'en trouve une qui nous avoit échappé. C'est que dans le titre de la *vidimation* le R. P. a oublié le nominatif. *Officialis venerabilis & illustris viri domini præpositi Bonnensis & archidiaconi in ecclesiâ Colonienfi universis & singulis visuris & auditoris salutem in domino.*

„ Où est donc, demande notre auteur, le  
 „ nominatif? Quel est cet *official*, ce pré-  
 „ vôt? Serait-ce le P. Abraham a sanctâ  
 „ Clara, ou le P. Thaddée a sanctâ Eva?  
 „ C'est sans doute, ce dont nous ferons  
 „ instruits dans d'autre tems. (a)

A propos de cette bulle, & des gentilleses du P. Hedderich imprimées dans le Journal de Herve, j'avois aussi envoyé à ces messieurs une petite note qu'ils n'ont pas jugé à propos de publier \*. Sans me plaindre de cette partialité, je me contenterai de la répéter ici.

„ Messieurs, j'ai lu une très-longue note du P. Hedderich, insérée dans votre feuille n. 93. Peu de tems après j'ai lu une lettre de Malines,

\* Ils viennent de le faire ; la planchety-pographique de cette feuille étant déjà composée.

(a) En effet, le nominatif manque non-seulement grammaticalement, mais encore appella-tivement. Que diroit-on d'une bulle ou rescrit quelconque qui commenceroit *pontificis Romani*, ou *imperatoris Romani*, ou *regis Hispaniæ*, sans nommer le pontife ou le prince? — Une chose tout aussi remarquable, sont les épithetes de *venerabilis & illustris viri*, que le prévôt de Bonn est censé se donner à lui-même, puisque c'est lui qui dit *salutem in domino*. Que diroit-on d'une bulle où on liroit : *Pius VI sapientissimus & piissimus pontifex, omnibus presentes visuris, salutem in domino?*

insérée dans le n. 96 qui suffit pour apprécier la note du révérend pere, & l'engager à donner au public les éclaircissemens nécessaires à sa justification. En attendant qu'il s'en occupe, je vous prie de jeter un coup-d'œil sur les réponses du libraire Haas à un honnête homme qui l'avertissoit à différentes reprises de l'indigne manœuvre qui corrompoit l'ouvrage de D. Schenckl, & vous saurez quel cas il faut faire de la lettre du même Haas qui tend à absoudre le P. Hedderich. Ces lettres se trouvent à la p. 22 & suiv. du *supplementum ad disceptationem forensam* de l'illustre M. de Buinick, que je vous ai envoyé.

Quant à la bulle de Paul II, je vous joins ici la dissertation d'un des premiers savans de l'Europe, qui vous aidera à juger si le R. P. Hedderich en est l'auteur ou non. Voyez aussi, s'il vous plaît, la p. 10 & suiv. de la *Défense des réflexions sur le pro memoriâ* que je vous joins encore ici. Vous pourrez en même tems par la lecture de ce petit ouvrage, qui vient de sortir de la presse, juger du mérite de celui que le révérend pere dans sa note appelle un *excellent ouvrage*.

Le révérend pere prétend que le pape dans son bref à l'électeur, peut avoir suivi de faux rapports & s'être trompé sur des faits éloignés. Il ne fait pas attention que le pape parle des *theses* du révérend pere, publiées par lui & imprimées avec son nom, *cujus ejusmodi quædam sententiæ thesique parvulgatæ sunt*.

Je ne veux abuser ni de votre patience ni de la complaisance que vous avez d'accorder une place à ma lettre, dans un tems où vous avez tant d'importantes matieres à y placer. Mais un mot encore sur ce que le révérend pere nous dit de *fide instrumentorum*, parce que son paradoxe tend à corrompre toutes les sources du droit public. Où en seroit-on s'il suffisoit de dire qu'une bulle ou tout autre diplôme a été vidimé? Sur-tout une bulle qui ne se trouve nulle part, dont il n'existe aucun vestige, qui tend à la subversion générale de l'ordre établi, & porte visible-

ment l'empreinte des petites prétentions du moment ?

Le révérend pere a sacrifié, dit-il, sa fortune à ses principes. Cela est bien édifiant pour un enfant de S. François qui a fait voeu de pauvreté, & qui a été tiré du sein de cette pauvreté pour être mis *magnifiquement* à la tête d'une université. Il en appelle à ma *conscience* touchant les richesses & les dignités que je possède en vertu de mon opposition à ses *sententiæ thesesque ejusmodi*, & à ses bulles de nouvelle fabrique. Il veut que je l'examine bien sérieusement. Je n'ai garde de me roidir contre cet avis, il ne faut jamais lutter contre la bonne fortune. Je vais donc fouiller cette *conscience*; & dès que j'y aurai trouvé le trésor indiqué, j'en ferai mes très-humbles remerciemens aux révérend pere. *Je suis &c. ,,*

Mais revenons à Cornelius Agrippa. A la fin de l'ouvrage on trouve une requête des féminaristes des Pays-Bas présentée à leurs évêques respectifs. L'auteur l'a sans doute considérée, regardée comme appartenant à l'histoire de l'*Aufklärung* qui fait l'objet principal de son ouvrage. Il est vrai qu'elle est remplie de plaintes ameres contre les progrès de cette *lumineuse* contagion. Quoiqu'elle se trouve déjà dans un *Recueil* cité par l'auteur, elle nous a paru assez remarquable pour être transcrite ici.

*A son éminence le cardinal-archevêque de Malines; à messeigneurs les évêques d'Anvers, de Gand, de Bruges, de Tournai, d'Ypres, de Namur & de Ruremonde.*

Les théologiens & féminaristes des provinces Belgiques.

MESSEIGNEURS,

Au sein de l'affliction & de la terreur, un nouvel effroi vient de saisir les candi-

dat du facerdoce. Le bruit se répand que des prélats étrangers vont arriver dans ce pays pour accréditer, par leur suffrage, des nouveautés odieuses, & affoiblir, s'il est possible, la résistance que nos pasteurs & peres en Jesus-Christ ont jusqu'ici opposée aux ennemis de l'Eglise.

Soit que ce bruit ait de la réalité, soit que ce soit un de ces artifices familiers aux hommes dont nous sommes depuis longtemps le jouet & la victime, nous avons cru devoir porter ces nouvelles alarmes à la connoissance de ceux dont la vigilance & la fermeté peuvent seules les dissiper.

Le projet d'anéantir la foi de nos peres, n'est plus douteux; quels que soient les moyens qu'on imagine successivement pour le faire réussir, il existe; il est dévoilé d'une maniere si lumineuse, & en même tems si effrayante, que toute délibération, toute incertitude doit cesser à cet égard.

Le gouvernement lui-même nous en a donné la preuve la plus complete, en déclarant que le séminaire de Pavie seroit le modele de celui qu'on établiroit dans le Pays-Bas. Or, ce séminaire de Pavie est tellement corrompu en fait de doctrine, que depuis qu'il existe, à peine en est-il sorti, en matiere de théologie, un ouvrage totalement orthodoxe. Ici on fait du mariage chrétien une affaire purement civile, en soustrayant cette union sainte aux regles & aux loix de l'Eglise (a); là on fait de l'histoire de

---

(a) Voyez les *Prælectiones* du professeur Tam-

de l'Eglise une satyre contre l'Eglise (a) ; ailleurs on s'éleve contre la sanctification du dimanche ; on se rit de ceux qui pensent que des œuvres serviles puissent être défendues en aucun tems (b). Et pour vous donner une notion non suspecte des études de ce séminaire , nous joignons ici l'éloge que le *gazetier ecclésiastique* fait des theses de 1787. Vous y verrez jusqu'à des capucins raisonner contre le célibat. Et tout ce qui n'y est pas calqué sur les vues de la nouvelle secte , est du moins frivole & inutile , & plein de cet esprit de dispute qu'on dit vouloir étouffer parmi nous. (c)

burini — La these du comte de Trauttmansdorff, 1783, sur la tolérance. — La these de 1786, où on lit ces expressions schismatiques : *Ecclesiam ultrajectinam ab omni hæresis & schismatis suspicionem defendimus, & ut verè Romano-catholicam habemus.* N. B. ces notes étoient jointes à la requête.

(a) Voyez la *gazette ecclésiastique* qui en fait l'éloge, 25 Juin 1788, p. 103.

(b) Voyez la réfutation de cet absurde & irréligieux ouvrage, dans les *Ephémérides littéraires* de Rome. — *Esprit des Journ.* Juillet 1788, pag. 422.

(c) Voyez la feuille du 12 Mars 1788, pag. 42. col. 2 ; pag. 43 & 44. Il y a cinq colonnes employées à faire l'analyse de ces theses, ainsi que le panégyrique des professeurs & des écoliers ; & à ramasser en conséquence des injures de tous les genres contre les catholiques, qu'on appelle *Sulpiciens, Lazaristes, Molinistes, Sorbonistes*, &c. On leur attribue des sentimens absurdes ; de croire, par exemple, que les indulgences sont accordées directement aux morts, & autrement que *per modum suffragii* ; que l'homme, pour être libre, doit être dans un *équilibre parfait*, & avoir une *propension égale* pour le

Et c'est pour nous procurer de telles lumières, qu'il faut nous enlever à nos évêques, nous entasser avec autant d'incommodité que d'indécence dans une même maison; chasser les anciens professeurs; rassembler des aventuriers de tout genre; détruire la plus illustre comme la plus catholique université de l'Europe; exercer sur les livres, sur les lettres, une inquisition, dont, ni le fanatisme ni le despotisme n'ont encore donné l'exemple; violer la foi publique dans l'interception des postes, en-

---

bien & le mal, &c. &c. On y exalte jusqu'aux nues les sentimens vingt fois condamnés par l'Eglise, tels que celui qui suppose l'entier abandon des infidèles & des hérétiques, en établissant *qu'aucune grace de Jesus-Christ n'est accordée avant la foi*. On y enseigne comme des vérités du premier ordre, que *le libre arbitre sans la grace n'a de force que pour le mal*; que *l'efficacité de la grace n'est autre chose que la délectation victorieuse*; que *toutes les œuvres des infidèles sont des péchés*; que le centre de l'Eglise est mobile, & que le souverain pontificat, attaché par Jesus lui-même à la chaire de Pierre, *peut être transporté ailleurs*; que *c'est ne connoître ni l'esprit, ni le caractère de l'Eglise chrétienne*, que de croire que la discipline ait pu éprouver des changemens; que les absolutions données par des prêtres *non approuvés par l'évêque*, sont aussi valides, que celles des autres; qu'on doit regarder comme *un vain fantôme* la secte la plus solennellement anathématisée, la plus manifeste & la plus sensible dans ses effets, comme dans son caractère particulier de scélératesse & d'hypocrisie, &c. &c. &c. Telles sont, au rapport de ce témoin non suspect, mais dont le blâme & l'éloge doivent se prendre en raison inverse, les lumières théologiques du *séminaire-général de Pavie*.

chaîner toutes les langues, asservir tous les esprits, sévir contre le courage & la franchise, faire regner par-tout l'adulation & la bassesse; autoriser, encourager la circulation des plus extravagantes impiétés (a), en placer les auteurs dans les premières places de l'administration, & flétrir les défenseurs des antiques vérités; mettre par-tout la contradiction & le désordre à côté de la violence & de l'injustice.

Plus un tel plan d'opération présente d'obscurité à la première vue, plus son objet s'éclaircit par la réflexion. Pour établir l'ouvrage de ténèbres, on fait tous les moyens

---

(a) Entre vingt productions de ce genre, on ne citera que le *Coup-d'œil sur les recueils des représentations faites à Sa Majesté par les états des Pays-Bas Autrichiens*. Jamais ni Hobbes, ni Spinoza, ni Gibbon n'ont parlé de la religion d'une manière plus forcenée. On trouve, pag. 58 & suiv. tout ce que la haine la plus fanatique peut enfanter contre le christianisme. Pag. 62, on apprend que les hérésies quelconques, l'arianisme même & le manichéisme, ne font que des différences d'opinions. Mais ce qui est le mieux assorti au radotage impie de l'auteur, c'est ce qui est dit à la pag. 61, où l'on nous annonce que pour le bonheur de la société, on exécutera dans peu la maxime de Vattel : favoir, que la religion est une affaire purement civile, & qu'il faut pourvoir aux moyens d'en introduire une nouvelle quand la nation se dégoûte de l'ancienne (car c'est là ce qu'on lit dans l'endroit des *Recueils*, tom. 8, pag. 137, auquel il renvoie).... Cependant cette infamie se vend publiquement, même aux foires des villes. On dit que le gouvernement en protège la circulation. L'auteur (en tout ou en partie) est, comme l'on fait.....

d'avengler. Parce qu'on redoute le bon sens d'une grande & illustre nation, on l'empêche de voir & d'entendre. On ne cherche pas à édifier, on ne veut que détruire. Dès que la religion catholique sera anéantie, les erreurs s'établiront d'elles-mêmes; il n'est question que de la défaire sans bruit, & sous des prétextes assez spécieux pour laisser croire à une imbécille multitude qu'on a des intentions différentes.

Tout ce qui se fait de près & de loin, ne laisse plus aucun doute sur l'exécution de ce plan. A Vienne, il se réalise avec un éclat qui a fait dire à un voyageur protestant, que *le clergé avoit dans son sein un serpent qui lui causera la mort* : que *ce serpent est la philosophie sous l'apparence de la théologie* (a). — A Prague, les fécu-

---

(a) *Voyage en Allemagne, par le baron de Riefbeck, traduit de l'Anglois, t. 2, p. 107.* Ce passage est trop remarquable pour n'être pas transcrit en entier. „ Le clergé (Antrichien) porte „ dans son sein un serpent qui lui causera la „ mort. Ce serpent est la philosophie, qui, sous „ l'apparence de la théologie, s'est glissée même „ jusqu'au trône épiscopal. Un grand nombre de „ jeunes ecclésiastiques sont infectés du poison „ de ce serpent, dans les universités. Ils savent „ tous qu'il y a un Fébronius dans le monde, „ & quelques-uns seulement le connoissent comme un hérétique; cependant, comme la cour „ le favorise évidemment, ils sont très-portés à „ se réconcilier avec lui. Les bellarministes, qui „ possèdent tous les grands bénéfices, forment „ encore, il est vrai, le plus grand nombre; „ mais s'ils se voient une fois en danger de „ perdre leurs bénéfices, ou si les 25,000 avocats des états impériaux, qui ont fait depuis

liers font juges exclusifs de la doctrine, les évêques (malgré les mensonges que vient d'accumuler sur cet article une feuille affermie au ministère) n'ont que le droit de se plaindre des erreurs qu'on y enseigne, & il faut que ces erreurs soient bien grossières, quand des juges laïques, souvent aussi ignorans que corrompus, se croient obligés de les proscrire. — A Pistoie, on donne des farces où la sottise & l'erreur se disputent le dessus; les curés se transforment en évêques; un seul évêque réforme toute l'Eglise. — A Ems, quatre archevêques Allemands bouleversent la hiérarchie de fond en comble, élèvent la dignité de Métropolitain (dignité arbitraire & d'institution humaine) au-dessus de la divine primauté du chef de l'Eglise, abrogent les loix de l'Eglise universelle, défont le concile de Trente, & tracent le plan d'un schisme odieux. (a)

Mais ne cherchons pas au loin des preuves de la fatale conspiration contre l'épouse de Jesus-Christ. En faut-il une autre que ce qui se passe sous nos yeux? L'opiniâtreté avec laquelle quelques personnes en autorité luttent depuis deux ans contre toute la nation, contre tous les ordres de l'état, mé-

„ long-tems leur provision d'argumens, ont ordre d'aller à la charge, ils ne feront vraisemblablement que fort peu de résistance. „

(a) Il n'y a point ici d'exagération ni de fausse attribution. On s'en convaincra pleinement en lisant le *Coup-d'œil sur le congrès d'Ems, 1787. 1 vol. in-8vo.* où cette assemblée incroyable est appréciée avec autant de vérité que de vigueur.

prisant les représentations les plus urgentes, les plus touchantes, ou défendant même d'en faire; opposant l'appareil militaire à des raisonnemens quelconques; discernant la spoliation, l'exil, la prison à quiconque n'abjure pas avec la liberté & les droits de citoyen, ses anciennes & plus chères maximes. Non, ce n'est point ici un écart passager & local des instrumens de la puissance: tout démontre la roideur de l'esprit de système & l'acharnement des conjurations.

Pour nous, objet immédiat & direct de ces funestes innovations, nous y avons trouvé une portion particulière d'épreuves & de souffrances. Dispersés, emprisonnés, dégradés, injuriés, menacés, nous avons, avec l'aide de celui qui aime les petits & fortifie les foibles, persévéré dans la fidélité que nous devons à Dieu, à son Eglise, à la patrie, à nos pasteurs. Il ne s'est point trouvé d'apostats parmi nous; ceux qui ont paru l'être, étoient des mercenaires soudoyés par nos ennemis, pour donner au public ignorant, le spectacle d'un scandale imaginaire. L'homme indiscret qui a prêté aux desseins de l'artifice la considération d'une vertu plus simple que prudente, a été abandonné par ceux-même qui le regardoient comme leur maître. Nous n'avons eu tous, nous n'avons encore qu'un esprit & qu'un cœur; & dans la crise qui nous est commune avec nos pasteurs & tous les vrais catholiques de ces provinces, nous osons le dire, notre foi se fortifie, notre courage se nourrit, notre résignation se consume. Appelés par la voix de Dieu, autant que

nous pouvons la distinguer , au service de  
ses autels , nous sommes disposés ou de  
languir tristement dans l'attente toujours re-  
culée d'en approcher avec la pureté de la  
foi & la liberté du sacerdoce , ou d'en être ,  
sans aucun espoir , repoussés à jamais par  
des mains profanes.

Nous sommes , avec un très-profond  
respect ,

MESSEIGNEURS ,

*Vos très humbles & très-obéïssans ser-  
viteurs , les théologiens & sémina-  
ristes des provinces Belgiques.*

*Le 15 Juillet 1788.*

Etoit signée par les  
théologiens de l'uni-  
versité de Louvain &  
les séminaristes de

*Malines.  
Anvers.  
Gand.  
Bruges.  
Ypres.  
Tournai.  
Namur.*



---

*Vies des Peres, des martyrs & des autres principaux saints, tirées des actes originaux, & des monumens les plus authentiques; avec des notes historiques & critiques. Ouvrage traduit librement de l'Anglois, de feu. M. Alban Butler, par M. l'abbé Godescard, chanoine de S. Honoré. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée. tom. 11 & 12. A Paris, chez Barbou, 1783.*

**C**ES deux volumes complètent la savante & édifiante collection, que plus d'une fois j'ai eu l'occasion de faire connoître \*. Ils répondent parfaitement pour l'étendue des recherches, pour le sage emploi de l'érudition, pour la justesse de la critique, aux dix volumes qui ont précédé.

\* 15 Mars  
1786, p.  
410.

\* 15 Nov.  
1788, p.  
460.

Si quelque chose pouvoit consoler le public savant & chrétien de l'extinction de la célèbre société des Bollandistes, & de l'interruption de leur important ouvrage \*, ce seroit celui dont nous annonçons ici la fin. Mais espérons que des événemens imprévus remettront ce grand ouvrage en activité, & que les respectables auteurs ne feront pas voués à l'inertie, & sacrifiés aux calculs de l'ignorante & sacrilège avarice, dans le moment même où ils pouvoient dire avec tant de vérité & de consolation :

*Exremo jam jam sub fine laborum  
Virg. Geor. Vela traho & terris festino vertere proram. (a)*

---

(a) Quel que soit le résultat des choses Belgi-

---

*Histoire de Charles Price, fameux Escroc de Londres, connu sous différens noms; traduite de l'Anglois sur la sixieme édition. A Paris, chez Volland, 2 vol. in-12. 1787.*

**S**ix éditions faites en Angleterre, & enfin une traduction Françoisise de la vie d'un escroc, suffit pour faire juger du goût & des graves occupations de ce siècle. Il est vrai que Cartouche & Mandrin ont eu aussi leurs historiens, mais leurs vies étoient remplies de traits singuliers & avoient un air romanefque qui sembloit justifier l'empressement de la curiosité; au-lieu que celle de Price ne présente guere que des scènes d'une scélératesse ordinaire, mais féconde en fourberies & en malice.

Charles Price naquit à Londres en 1723, & mourut en 1787: ces soixante années ne furent que trop remplies pour le malheur de son pays. Jeune encore, il fit mourir son pere de chagrin; &, déjà trop connu dans sa patrie, il prit le parti de voyager *incognito* sous le nom de *Johnson*. Revenu en Angleterre, il ne tarda pas d'être mis en prison. L'amour de la liberté le rend auteur. Il compose un Pamphlet pour la sœur du roi contre celui de Danemarck: le livre va jusqu'au roi: Price sort de prison, plus fripon que jamais. Il se fait buraliste, & con-

---

ques, je connois une grande & riche ville en Allemagne, où l'on s'occupe sérieusement de cet objet. Je ne puis en ce moment en dire davantage.

trefait des billets. Après avoir fait une mul-  
 titude de dupes, il est condamné à être  
 pendu. Dès que sa destinée lui est annon-  
 cée, il se détruit lui-même. Les réflexions  
 que fait l'auteur de cette *histoire* sur le sui-  
 cide, sont fort sensées. » La frayeur & la  
 » crainte s'emparent de lui, &, n'ayant pas  
 » la force de se soutenir au moment le plus  
 » fatal, pour ne pas donner au public un  
 » exemple de vengeance réservée aux scé-  
 » lérats, il aime mieux s'abandonner au  
 » désespoir, & mourir en secret de sa pro-  
 » pre main. Si son courage eût égalé sa  
 » fourberie, n'auroit-il pas souffert avec une  
 » modestie & une fermeté d'homme, le sort  
 » auquel il s'étoit destiné? Mais il veut con-  
 » vaincre l'univers qu'il est aussi lâche qu'il  
 » fut fripon. Concluons de-là, que, bien  
 » que l'artifice & l'industrie aient leur in-  
 » tervalle de triomphe, quand la Justice  
 » s'est emparée du coupable, toute l'habi-  
 » leté de l'homme n'est qu'un appui trom-  
 » peur, sur lequel il voudroit compter en  
 » vain pour échapper à son supplice. Con-  
 » cluons encore, en jettant un regard d'hor-  
 » reur sur cette affreuse catastrophe, que  
 » la mort de Price fut non-seulement le  
 » dernier, mais le plus noir de tous ses  
 » crimes, » \*.

\* Autres  
 réfl. sur  
 les suici-  
 des, 15  
 Août  
 1789, P.  
 575.



*Le vœu du peuple Belgique contre le séminaire-général de Louvain.* De l'imprimerie de la religion. 1788. 1 vol. in-8vo. de 355 p.

Ce recueil très-bien imprimé, en caractère de Baskerville, rassemble ce qu'on a vu de plus important sur le séminaire-général dans les XI volumes des Réclamations Belges, & contient plusieurs pièces d'une date postérieure, qu'on trouvera dans le volume 12 & 13 qui viennent de sortir de la presse. L'épigraphe mise à la tête de ce recueil, présente un sens profond & d'une application frappante : *« Voulez-vous que votre justice fasse la sécurité des peuples & la vôtre ? Croyez à la justice des autres, & ne supposez jamais la perversité générale. Le revers du titre offre un passage également remarquable de Bossuet, bien digne d'être médité par les novateurs, conjurés contre tout ce qui porte l'empreinte de la respectable antiquité. „ La conservation des anciens „ droits & de ces louables coutumes, concilie aux grands royaumes une idée non „ seulement de fidélité & de sagesse, mais, „ encore d'immortalité, qui fait regarder „ l'état comme gouverné ainsi que l'univers, par des conseils d'une immortelle durée „*

Moreau.  
Disc. sur  
la justice.

Polit. de  
l'Ecrit. 1.  
8. art. 3.  
prop. 3.

Voici le compte que l'éditeur rend de son travail. „ La fermeté constante & soutenue, „ avec laquelle la nation Belgique s'op- „ pose depuis plus de deux ans à l'établiss-

„ fement du séminaire-général de Louvain,  
 „ a rendu ces débats si intéressans , que nous  
 „ croyons rendre un vrai service aux per-  
 „ sonnes , qui aiment à s'instruire , en ras-  
 „ semblant dans un ouvrage particulier , tou-  
 „ tes les représentations , lettres , mémoi-  
 „ res , avis & autres actes semblables , que  
 „ les évêques , chapitres , monasteres , états ,  
 „ chefs-villes & autres corps respectables  
 „ de la Belgique ont donnés pour empê-  
 „ cher un établissement qu'ils envisagent  
 „ tous comme très-pernicieux pour l'église  
 „ & pour l'état. La plupart de ces pieces ont  
 „ déjà été imprimées séparément , & se trou-  
 „ vent même éparpillées dans les onze volu-  
 „ mes des *Recueils des représentations &c*  
 „ *des Pays-Bas* qui ont paru jusqu'ici : mais  
 „ comme il n'est pas aisé , ni même possi-  
 „ ble de se procurer toutes ces pieces vo-  
 „ lantes , qui ont vu le jour à différentes  
 „ époques , & dans des endroits très-éloi-  
 „ gnés les uns des autres ; que celles qui se  
 „ trouvent dans les *Recueils* , y sont mêlées  
 „ avec d'autres pieces qui n'ont aucun rap-  
 „ port avec l'objet actuel , & qu'il est dif-  
 „ ficile quelquefois de les trouver ; cette  
 „ collection aura son mérite particulier , en  
 „ rassemblant dans un ouvrage spécial , tout  
 „ ce qui a trait au séminaire-général. On  
 „ a même extrait des pieces qui outre cet  
 „ objet traitoient d'autres points , ce qui  
 „ le regardoit uniquement. En outre on a  
 „ ajouté quelques pieces , qui n'avoient pas  
 „ encore été imprimées jusqu'ici. „  
 „ Nous n'avons cependant pu nous pro-  
 „ curer encore toutes celles , qui ont été

„ présentées contre ce fatal institut. La pru-  
 „ dence exige de ceux , qui les possèdent ,  
 „ de ne pas en permettre jusqu'ici l'im-  
 „ pression. Mais dès que les raisons , qui les  
 „ empêchent maintenant , viendront à ces-  
 „ ser , nous nous empresserons de les don-  
 „ ner au public. La postérité verra avec ad-  
 „ miration l'énergie & le courage avec les-  
 „ quels les Belges ont défendu la religion ,  
 „ dont ils s'accordent tous à voir le tom-  
 „ beau pour leurs provinces , dans l'établif-  
 „ sement du séminaire-général. „



*Mémoires authentiques & intéressans , ou  
 histoire des comtes Struensée & Brandt.  
 édition faite sur le manuscrit , tiré du porte-  
 feuille d'un grand. A Bruxelles , chez  
 B. le Francq. ; à Liege , chez Lemarié.  
 1789. in-8vo. de 144, p. prix 1 liv. 18 sols.*

**C**ES *Mémoires* , peut-être trop favorables  
 aux deux infortunés dont ils présentent  
 l'histoire , ne laissent pas de jeter un grand  
 jour sur cette époque de l'histoire Danoise ,  
 époque qui jusqu'ici a paru enveloppée des  
 plus épaisses ténèbres. Il ne faut sans doute  
 pas adopter toutes les apologies qu'ils ren-  
 ferment , moins encore les invectives accu-  
 mulées contre les personnes qui contrastoient  
 avec le but de la narration. Il ne faut pas  
 croire que le superficiel , ignorant & fervile-  
 ment imitateur , Struensée , ait bien fait de  
 bouleverser toute la constitution du Dane-  
 marck , d'encourager le libertinage , d'éle-

ver le prince royal comme un petit fanva-ge, & de prendre sur la reine un ascendant qui fit tout le malheur de cette princesse trop facile & sensible. Mais en convenant des torts de ce petit philosophe, il faut le regarder comme un homme étourdi & pétulant, plutôt que comme un criminel du premier ordre. Son compagnon Brandt fut probablement moins coupable encore, puisque le plus grand de ses délits fut, selon la sentence même de mort prononcée contre lui, *d'avoir mordu le doigt du roi* (dans un de ces caponnements ordinaires entre ce prince & ses familiers). Quant à la reine Mathilde on ne peut que la plaindre d'avoir été, vu l'état du roi (a), abandonnée, pour ainsi dire, aux gens qui l'enviroinnoient, & d'avoir été dans l'impossibilité de se justifier par la confession persévérante de Struenfée.

---

(a) Voici ce qu'on lit mot pour mot dans ces *Mémoires*, p. 68. „ Un jeune negre & une né-  
 „ gresse de dix ans étoient déjà depuis long-tems  
 „ sa sociéte ordinaire : dans leurs jeux bruyans  
 „ aucune statue des jardins, aucune fenétre du  
 „ château, aucun meuble du château n'étoit en  
 „ sureté. „



---

*Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France par le président Hénault, continué par l'abbé des Odoars-Fantin, vicaire-général d'Embrun. A Paris, chez Briand; à Liege, chez Orval-Demazeaux, 1788. 2 vol. in-12.*

**B** IEN des personnes souhaitoient une continuation de l'ouvrage du président Hénault; il est fâcheux que leur desir ait été réalisé par un homme qui n'avoit ni les connoissances, ni le jugement, ni le goût de cet homme célèbre. C'est un abbé, vicaire-général, qui a entrepris de faire de cette continuation un petit dépôt de la philosophie moderne, qui insulte le siecle de Louis XIV pour n'avoir pas produit un *Dictionnaire tel que celui de l'Encyclopédie* (a), qui trouve les mœurs actuelles beaucoup plus pures & plus saintes que tout ce que l'on a jamais vu, & qui enfin s'est livré à des bavardages si faux & si ridicules que les philosophistes même n'ont pu s'empêcher d'en rapporter ce passage comme le fruit d'un délire unique. „ Il restoit un siecle plus grand, plus „ majestueux que les précédens, plus digne „ des regards des nations; le siecle de la „ douce philosophie, de la raison consola-

---

(a) T. 5, p. 336. L'auteur a donné à ces deux volumes le titre de *tome quatrième & cinquième* de l'abrégé du président Hénault, croyant que cette petite précaution suffiroit pour conformer & amalgamer les deux ouvrages, pour faire regarder l'un comme une suite nécessaire & homogène de l'autre.

„ trice, de la bienfaisante humanité „ Sur  
 „ quoi les philosophistes dont je parle, font  
 „ la remarque suivante. „ Ceux qui confide-  
 „ rent les objets sous un autre point de vue,  
 „ l'appellent le siecle de la dissipation, de  
 „ l'égoïsme, de la confusion des principes,  
 „ de la corruption des mœurs; & ces signes  
 „ de dégradation ne leur semblent rien moins  
 „ que *majestueux*. La raison humaine se per-  
 „ fectionne, il est vrai (a) : mais les carac-  
 „ teres se détériorent; & si les choses suivent  
 „ toujours la même pente, les lumieres ne  
 „ serviront qu'à faire mieux voir la profon-  
 „ deur de l'abîme. „

On comprend qu'une telle maniere de voir, a influé sur tout l'ensemble de cet abrégé, qui ne sera qu'une nouvelle source de corruption pour les jeunes gens, & une nouvelle atteinte donnée à la vérité de l'histoire. Ce qui peut un peu rassurer sur les mauvais effets qu'il produira, c'est la maniere gauche & maussade, dont cet adepte enthousiaste de toutes les marottes modernes, rassemble & développe les faits. Par exemple. S'il parle de l'inoculation, il racontera gravement qu'une telle personne a été inoculée tel jour, précisément dans un tel endroit \*. On comprend que dans un *abrégé* d'histoire sur-tout de tels détails font de la plus grande importance.

\* T. 5.  
 p. 249.

---

(a) Il est très-permis d'en douter. Cela dépend de la définition du mot *raison*. Si cette définition est juste, il est à croire qu'elle ne sera pas favorable à l'affirmative.

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 29 Août*). Dans la convention que la Porte-Ottomane vient de conclure avec la cour de Suede, il est dit qu'elles s'engagent réciproquement à n'écouter séparément aucune proposition de paix avec leur ennemi commun. La Porte s'engage à payer à S. M. Suédoise un subside d'environ 20,000 bourses dans le cours de dix années. — S. H. continue de montrer la plus grande activité, elle inspecte fréquemment les travaux de l'arsenal; dernièrement elle fut visiter les châteaux qui défendent l'entrée du canal de la Mer-Noire, & elle fit éprouver de nouveaux affûts de côtes dont on a garni les batteries.

Le 20 du mois dernier, l'ambassadeur de France s'est rendu publiquement chez le Caimacan pour le féliciter, & pour en recevoir les lettres, par lesquelles S. H. notifie à S. M. très-chrétienne son avènement au trône. Les autres ambassadeurs & ministres étrangers observeront successivement le même cérémonial. — Le 5 du mois dernier, la division Ottomane en croisière dans l'Archipel, a rencontré la petite flottille Russe du capitaine Guillelmo, &, après un engagement de plusieurs heures, elles se sont

séparées. Le lendemain, elles se font canonées de nouveau ; mais il n'y a eu, ainsi que la veille, aucun événement décisif.

Depuis long-tems il n'avoit plus été question à la Porte de Mahmud, bacha de Scutari, qui, comme on le supposoit, jouissoit tranquillement du fruit de sa désobéissance, lorsque tout-à-coup, vers les derniers jours de Juillet, on fut instruit, après l'arrivée de plusieurs coujers de la Bosnie, de la réconciliation de ce bacha avec la Sublime-Porte, qui, non-seulement lui avoit accordé le pardon général de tous ses crimes, mais qui agit encore en cette occasion avec tant de précipitation que sans attendre la réponse de ce gouverneur, par laquelle il auroit pu décliner, selon sa coutume, les invitations généreuses de son maître, lui a dépêché le chef de Capidgi-Bachis, chargé de lui remettre le Hatti-Cherif, ou patente impériale, signée de la main propre de S. H. Cette patente est fort honorable pour Mahmud, dont on loue d'ailleurs le zele pour la gloire de la nation & du prophete, ainsi que pour la défense de sa religion. La Porte croit, par cette démarche avoir pourvu à la sûreté de la Bosnie & des Provinces voisines. En effet il faut convenir que ce trait de politique de sa part est très-conforme aux circonstances actuelles où elle se trouve, toutes ses forces de terre étant aujourd'hui en Moldavie, en Valachie & en Bulgarie sur la droite du Danube qu'elles ont ordre de passer ; de sorte que si un détachement devoit marcher en Bosnie, il n'y arriveroit pas en 2 mois, & sa longue marche devien-

droit entièrement inutile ; tandis que le bacha de Scutari peut s'y rendre en 3 semaines s'il fait la diligence convenable ; d'ailleurs cette expédition dans le fond ne coûtera rien à la Porte. Il y a des ministres Ottomans qui doutent de la bonne volonté du Mahmud ; mais comme il est évidemment de son intérêt que les Allemands n'approchent point des frontières de son pays, où ils auroient à venger la mort que ce bacha fit donner aux députés Autrichiens, de la manière la plus traîtreuse, leurs doutes nous paroissent mal fondés.

#### R U S S I E.

PÉTERSBOURG (*le 19 Septembre*). La santé de l'impératrice continue à être dérangée, & quoiqu'il n'y ait jusqu'ici aucun danger, on craint que S. M. n'ait de la peine à se rétablir parfaitement.

Notre armée va incessamment entrer dans la Moldavie ; & le régiment des grenadiers de Catharinoslaw a déjà pris les devants. Le prince Potemkin, qui la commande, avant de se mettre en mouvement, a fait plusieurs excursions dans cette principauté, afin d'y inspecter lui-même les divers postes que les troupes Russes y occupent. Il ne seroit pas surprenant, que nous fussions bientôt à même de livrer combat à l'ennemi : l'on apprend, qu'il se rassemble en force près de Tultschy, sous les ordres du séraskier, ci-devant capitain-pacha : l'on dit, que celui-ci a déjà passé le Danube ; & même suivant des informations, dont l'on attend la confirmation, il a dessein de passer le

Pruth , pour pénétrer en Moldavie. Quoiqu'il en soit , l'on est préparé de notre côté à lui faire bonne réception ; & d'autre part le prince Repnin , qui commande actuellement l'armée de Moldavie , s'avance également contre ce vieux guerrier Hassan-bacha. Près de la même armée se trouvent aussi les généraux de Suwarow , Kreschetnikow , & Paul Potemkin , frere du prince de ce nom.

### P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 23 Septembre*). Dans la 158me séance , on a lu des lettres de Constantinople , par lesquelles le sultan notifie son avènement au trône , & assure le roi ainsi que la république de la continuation de son amitié.

Il résulte de l'examen , institué relativement au grand général Branicki , que celui-ci n'a eu aucune part aux crimes du prince Poninski , & que , par conséquent , il ne peut être exclu du nombre des juges nommés pour juger le prince.

Les lettres de l'Ukraine , en date du 8 Septembre , portent que les troupes I. R. , aux ordres du prince de Cobourg , ont remporté , dans une escarmouche près de Buchareff , de nouveaux avantages sur les Turcs. Il en a coûté beaucoup de sang de part & d'autre. On assure , en même tems , qu'il y a eu près de Bender une vive escarmouche , à l'avantage des Russes. — Les Turcs s'étant retirés à 3 milles de Buchareff , on s'attend d'un moment à l'autre à recevoir la nouvelle de la prise de cette ville. —

Les Russes ne commenceront le siége de Bender, qu'après avoir chassé les Turcs de la Bessarabie.

### E S P A G N E.

MADRID (le 21 Septembre). Le roi vient de nommer M. le comte de Campomanes gouverneur effectif du conseil-suprême de Castille ; dignité , que jusqu'à présent il n'avoit occupée que par *interim*. — Le gouvernement a permis récemment l'entrée des Mouffelines blanches unies , rayées , à fleurs &c. ; mais les droits qu'on y a mis , feront cause que la contrebande ne s'en continuera pas moins que par le passé. A l'entrée dans le royaume elles payeront 15 pour cent ; 10 pour cent d'Alcavala , & les droits municipaux ; ce qui fera environ 30 pour cent. Depuis près de 20 ans cette marchandise avoit été mise au nombre des effets prohibés. Cependant elle n'étoit pas moins d'un usage général , sur-tout pour les femmes , à qui elle étoit indispensable pour paroître en public.

L'escadre , qui a été à Naples & à Livourne , étant rentrée dans le port à la fin du mois , l'on assure qu'elle va ressortir , ayant eu ordre de prendre des vivres pour quatre mois. Ce sera Mr. de Solano , qui en aura , dit-on , le commandement. Mr. de Gravina , brigadier de Marine , qui partit au mois de Mai dernier d'Aranjuez pour Cadix , où il s'embarqua sur une frégate , la meilleure voilière de la Marine Espagnole , s'est rendu à Carthagene des Indes : de-là il a passé à la Havane , d'où il est revenu

à Cadix ; & depuis 8 jours il est de retour ici. L'on compte, qu'il n'a employé que 82 jours pour faire le trajet, en allant & revenant. L'objet de ce voyage si extraordinaire n'est pas connu.

Quoique ni la gazette de Madrid ni les autres écrits périodiques, qui paroissent en Espagne, ne fassent aucune mention de la révolution arrivée en France, ni des suites qu'elle a eues, il circule cependant dans ce pays des écrits, traduits en Espagnol, qui concernent ces grands événemens, & qu'on lit avec avidité. — Le gouverneur de Saragosse ayant donné avis au gouvernement, qu'il étoit arrivé un grand nombre de réfugiés François dans les provinces d'Aragon & de Catalogne, a demandé des instructions sur la conduite qu'il doit tenir dans cette circonstance. Le gouverneur de Barcelone ayant demandé un renfort de troupes, on lui a envoyé trois régimens.

#### P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 14 Septembre*). On a chanté dans la chapelle royale, un *te Deum*, en action de grâces du rétablissement de la santé du prince de Brésil, qui avoit donné pendant quelque tems de grandes inquiétudes. — Il paroît que le camp de 10 mille hommes, qui devoit avoir lieu au mois d'Octobre, sera différé jusqu'à l'année prochaine. — L'amirauté a expédié des ordres à notre flotte, qui croise dans la Méditerranée, pour qu'elle ne rentre pas avant le mois de Novembre.

Il y a eu ici, parmi le peuple, quelques

mouvemens féditieux qui ont caufé bien de l'inquiétude. D'abord, 2 à 300 femmes du peuple fe font attroupées & ont environné S. M., lorsqu'elle revenoit du bain pour fe rendre au palais. Elles portoient des plaintes, & demandoient justice contre M. le comte de Povolde, préfident du confeil, qui, à ce qu'elles difoient (& avec quelque fondement), les opprimoit fans ordre. Deux jours après, les meuniers fe font attroupés, fe plaignant de l'administrateur du magasin au blé, qui non-feulement les faisoit attendre des heures entieres, mais ne leur donnoit que la moitié du blé qu'ils demandoient. S. M. a d'abord donné la fatisfaction au peuple, & depuis tout eft tranquille.

#### S U E D E.

STOCKHOLM (*le 25 Septembre*). La fituation critique, où les fuites du combat naval du 24 Août avoient réduit nos forces de terre & de mer en Finlande, faifant craindre, que les Rufles ne profitaffent de leur fupériorité, pour agir contre le cœur même du royaume, le roi avoit donné ordre de faire de nouvelles levées, les plus nombreuses qu'il feroit poffible, en enrôlant les bourgeois de tout rang, les employés même aux fabriques ou manufactures, & les domeftiques : mais depuis quelques jours l'exécution de cet ordre a été fufpendue, S. M. ayant jugé, que le danger le plus preffant avoit ceflé, attendu que la flottille des galeres a été remife en état de s'opposer à toutes les entreprifes de l'ennemi. Cette bonne nouvelle nous a été confirmée par des

avis, que nous recevons en ce moment. Le convoi avec les troupes de renfort, parties d'ici en dernier lieu, est heureusement arrivé le 9 Septembre à Strömby près de Porkala; & le 12, ce corps, qui monte à 4600 hommes, arriva au quartier-général. Aussi-tôt le roi avoit pris la résolution d'agir de nouveau offensivement contre les Russes, & de les attaquer, si l'occasion s'en présentoit. La flottille des galeres & bateaux plats avoit non-seulement été réparée, mais considérablement augmentée, de sorte qu'elle comptoit de pouvoir remettre en mer le 16 de ce mois, pour présenter le combat au prince de Nassau, qui continuoit de se tenir dans les eaux, où s'est passée l'action du 24 Août: elle est commandée à présent par le gouverneur Rayalin, qui mouille avec les galeres dans le port de Swarholm. L'amiral Ehrenschwärdt, qu'il relève, est attendu ici au premier jour. Avant son départ le roi, pour récompenser sa valeur & sa conduite, l'a décoré de la grande croix de l'ordre de l'épée. Quant à la flotte de Carlsrona, sa sortie ne s'est point confirmée: Il ne seroit pas même sans difficulté, qu'elle se hasardât en mer dans une saison toujours orageuse, mais qui l'est particulièrement dans la Baltique. D'ailleurs l'on auroit à craindre la supériorité de la flotte Russe, qui, suivant les derniers avis, croise entre Porkala & la côte de Livonie à la hauteur de Revel: sa présence a empêché le colonel Fuft d'exécuter la tentative, dont il avoit été chargé contre les navires Russes, stationnés à Porkala, & qui déjà étoient

plus forts du double que ceux que le colonel Fust avoit sous ses ordres pour cette entreprise. En conséquence il est rentré avec sa division à Carlsrona.

### I T A L I E.

ROME (le 20 Septembre). Le S. Pere paroît vivement affecté de diverses atteintes portées à l'Eglise par les arrêtés tumultueux & précipités de l'assemblée-nationale de France, de ces hommes qui *veulent être libres*, comme dit un de leurs plus éloquens associés, & qui ne savent pas être justes. Il paroît que l'article des annates, quoique regardant directement le S. Siege, est celle qui fait ici le moins de sensation; parce que dans le fond elle est de bien moins d'importance que le vulgaire ne le croit. Il vient d'être envoyé à l'assemblée-nationale un mémoire dans lequel elle remontre : 1°. que tout ce que la France envoie d'argent à Rome pour bulles & rescrits, est fondé sur la foi des traités contre lequel la nation n'a jamais réclamé; 2°. que la totalité de ces tributs ne monte annuellement qu'à la somme de 350 mille livres de France (a); 3°. que le produit des annates forme la plus petite partie de cette somme;

---

(a) Le comte d'Albon, rigoureux économiste, fait monter cette somme, les années ordinaires, à 500,000 livres; & fait des réflexions bien sages sur la mesquinerie anti-catholique qui regrette ce léger secours donné au pontife chargé de la sollicitude de toutes les Eglises. — 1 Avril 1783, p. 500. — Dern. Journ. p. 225.

que le reste se paie pour taxe d'expéditions, dont aucune chancellerie ne peut exempter; 4°. que ni les annates ni les droits d'expédition ne se paient en especes sonnantes, mais que les échanges du commerce qui se fait entre la France & l'état de l'Eglise, produisent une balance, toute en faveur de la France; 5°. qu'ainsi les expéditionnaires en cour de Rome ne sont payés qu'en lettres de change, délivrées par des négocians Romains, pour des marchandises fournies par les François. D'où l'on conclut que si la cour de Rome annulloit la permission du commerce intérieur & extérieur avec la France, ainsi que les avantages que les navires marchands François trouvent dans les ports de l'état ecclésiastique, & concluoit un traité de commerce sur ce pied avec les Anglois, le revenu des annates ne compenseroit jamais le préjudice qui en résulteroit pour la France.

On écrit de Corse que le vicomte de Barin, qui commande à Bastia les troupes Françaises, ayant rassemblé secrètement chez lui, les personnes qu'il croyoit lui être le plus attachées, leur déclara dans un conseil-privé, qu'il jugeoit nécessaire que chacune d'elles réunit ses proches parens pour l'aider à arrêter quelques-uns des principaux habitans de la ville, qui s'étoient toujours montrés contraires à ses sentimens, attendu qu'il pouvoit très-peu compter sur la fidélité des troupes. Un des membres de ce conseil, guidé par son patriotisme, n'eut rien de plus pressé que de découvrir ce projet aux habitans: Ceux-ci prirent aussi-tôt les

armes , & le commandant fut obligé de se réfugier dans le fort de Terre-neuve , d'où il n'ose plus fortir. On forma ensuite des compagnies bourgeoises , à l'exemple de ce qui s'est fait en France ; & les unes font la patrouille dans la ville , tandis que d'autres parcourent les campagnes pour y assurer la tranquillité publique. Cet exemple n'a pas tardé d'être suivi par nos bourgeois & habitans , ainsi que par ceux d'Ajaccio. Le commandant de Bastia a demandé huit bataillons : le conseil de Versailles ne paroît guere disposé à les lui accorder ; & a fait partir un des députés de cette île à l'assemblée-nationale , qui a beaucoup de crédit sur l'esprit de ses compatriotes. Mais il est à croire qu'ils préféreront une ancienne liberté , déjà connue , à celle que leur promet une assemblée qui ne prévoit pas encore elle-même le résultat de ses opérations.

#### A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 30 Septembre*). Leurs majestés avec les trois princesses aînées revinrent le 18 de ce mois à Windsor , après une absence de trois mois , que L. M. ont passée en grande partie à Plymouth ou dans les environs , à Weymouth &c. De tems en tems elles ont rendu des visites à la noblesse , qui a des terres dans cette partie du royaume , en dernier lieu au marquis de Bath à sa terre de Longlear. Le lendemain , M. Pitt & les autres ministres-d'état vinrent complimenter L. M. sur leur retour ; mais il n'y eut pas de conseil , comme l'on s'y étoit attendu. Quoique le roi ne paroisse pas en-

core porté à reprendre le travail avec ses ministres, ainsi qu'il en avoit l'usage avant sa maladie, Sa Maj. s'est rendue néanmoins avant-hier à St. James, où il y eut cour pour la première fois après cette époque : mais elle dura peu ; &, comme l'on n'en avoit donné avis que peu auparavant, il n'y eut pas un nombre de personnes fort considérable.

Des lettres de New-York portent que les Américains veulent renouer, l'année prochaine, leurs liaisons, par un traité de commerce, avec l'Angleterre. Reste à voir si celle-ci voudra s'y prêter.

#### A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 3 Octobre*). Il a été ordonné des prières publiques dans toutes nos Eglises, pendant trois jours consécutifs, à commencer du 20 de ce mois, pour le succès de nos armes & particulièrement pour la réussite du siège de Belgrade. Nous n'avons jusqu'ici que des nouvelles satisfaisantes touchant cette entreprise. La ville est assiégée dans les formes, & les communications avec l'armée Ottomane, interceptées de toutes parts. — Le prince de Cobourg a envoyé à S. M. l'empereur, du camp près de Martineftie, du Rimnik, dans la Valachie, le capitaine des hofards d'Erdœdy, de Hartemüller, avec la nouvelle, que lui, prince de Cobourg, avec le corps sous ses ordres, & conjointement avec les Russes, sous le général de Suwarow, après avoir été quatre jours & nuits de suite, sous les armes, avoient remporté sur l'armée du grand-visir, forte

de 80 à 100 mille hommes, une victoire complète & décisive. L'ennemi a laissé plus de 4000 morts sur la place. Nous avons fait 31 prisonniers, & pris 80 canons. Notre perte est, autant qu'on la peut déterminer dans le premier moment, de 200 morts ou mortellement blessés. Au moment, où le prince de Cobourg dépêchoit le courier à S. M., il reçut une estafette de l'armée Ruffe, avec l'avis, que cette armée, sous les ordres du prince de Repnin, avoit, près de Toback, dans la Bessarabie, battu le séraskier Haffan-bacha (ci-devant grand-amiral).

On a appris par les lettres de Brunn en Moravie, que le prince Ypsilanti a été transporté inopinément de la ville à la forteresse, où on lui avoit préparé 3 chambres, tant pour lui que pour un seul domestique, qu'on lui a accordé. Dans les circonstances actuelles, il est aisé de juger, que tout le monde s'est abandonné à des conjectures très-contraires à l'idée qu'on s'étoit faite ici de sa prudence. On lui impute une correspondance secrète avec ses parens & ses amis à Constantinople. Il s'est repenti, dit-on, de s'être livré, comme on fait, aux Autrichiens, sous l'apparence d'avoir été enlevé, & a voulu renouer avec les Ottomans.

BERLIN (*le 5 Octobre*). Le roi vient de conférer le département de la Prusse tant Orientale qu'Occidentale, qui se trouvoit ci-devant sous la direction de feu M. de Gaudi, ministre privé d'état, à S. Exc. M. de Mauschwitz, & celui de la province d'Ostfrie à S. Exc. M. le baron de Heinitz. S. M. a

nommé en même tems ministre privé actuel d'état & de guerre, M. Otto-Charles-Friedrich de Vofs, ci-devant conseiller-privé des finances, & président de la chambre de guerre & des domaines de la Vieille-Marche, en lui assignant le département de cette dernière province, & S. Exc. entrera incessamment dans le conseil-d'état en la susdite qualité.

Tout annonce qu'il y a des négociations importantes sur le tapis. On remarque que, depuis quelque tems, les allées & venues des couriers font très-fréquentes entre Vienne & Berlin. A en croire le bruit public, il ferait question de faire marcher une partie de nos troupes. Le grand nombre de généraux, rassemblés en cette ville, donne à cette nouvelle beaucoup de vraisemblance.

LIEGE (*le 7 Octobre*). Le courier expédié à Treves à Son Altesse l'évêque & prince de Liege, de la part des états, le 26 Septembre dernier, a rapporté la réponse suivante :

Treves, le 28 Septembre 1789.

Messieurs !

*J'ai reçu votre lettre, en date du 26 du courant, par le courier que vous m'avez envoyé.*

*Je vois à regret que je ne puis, quant à mon retour, que me référer encore à mes précédentes, ma présence n'étant nullement nécessaire pour les objets qui devroient être la matière de vos délibérations pour le bien-être de la nation. Croyez-moi avec des sentimens de considération.*

*Messieurs.*

*Votre très-dévoûé*

*L'évêque & prince de Liege.*

Nos trois états ont fait différens recès, & arrêtés, avec plus ou moins d'accord,

quelques articles fondamentaux de ce qu'on appelle notre *régénération*. Nous attendrons qu'ils soient sanctionnés & publiés pour en instruire le public. La tranquillité publique a souffert quelques atteintes. Il y a eu des combats & des tués. Un des chefs de la révolution a été en danger imminent de perdre la vie. On espere que ces tems orageux ne seront pas de durée.

FRANCFORT (le 3 Octobre). Les affaires d'Allemagne s'embarraffent de plus en plus : on arme de tout côté ; & d'aucun l'on ne dit quel en est le but , ni contre qui ces armemens sont tramés. Les amis de l'humanité craignent que ce ne soit contre la France ; du moins est-il certain que beaucoup de princes nos voisins ne souffrent qu'avec déplaisir les privations auxquelles les réduiroient les décrets de l'assemblée-nationale , s'ils avoient lieu pour les terres qu'ils possèdent dans l'Alsace. Il n'y a pas long-tems qu'on a dit qu'ils travailloient à un mémoire à ce sujet. Ce mémoire vient d'être rendu public par la cour de Deux-Ponts sous ce titre : *Observations très-importantes pour la maison Palatine de Deux-Ponts*. En voici la teneur :

*Les arrêtés que l'assemblée-nationale de la France a faits dans la séance du 4 Août , & qu'elle a revêtus depuis de la forme d'un décret solennel , alarmeroient la sérénissime maison Palatine de Deux-Ponts sur le sort des terres privilégiées qu'elle possède en Alsace , si elle pouvoit se persuader , qu'on prétendit étendre sur ces terres la loi qui anéantit sous les privilèges des provinces Françaises , & supprime tous les droits seigneuriaux.*

*Les représentans de la noblesse Française ont pu*

renoncer au nom de leurs commettans , aux droits , aux revenus & aux autres prérogatives qui résul-  
toient de la jurisprudence féodale du royaume : mais  
ils n'ont pu préjudicier aux droits de supériorité ,  
& aux droits régaliens utiles des seigneurs territo-  
riaux d'Alsace , qui ne sont point représentés dans  
cette assemblée , & dont les prérogatives sont fon-  
dées sur des traités de paix & sur des conventions  
du droit des gens.

La nation Françoisise , si loyale & si généreuse ,  
n'a pas voulu commencer l'ouvrage de sa restaura-  
tion par une violation de la foi publique : son in-  
tention ne sauroit être que le système d'uniformité  
qu'elle desire introduire entré l'Alsace & les autres  
provinces du royaume , soit établi sur les ruines des  
traités qui ont opéré la réunion de l'Alsace à la  
France.

Lorsqu'en 1636 , les armées de Louis XIII descen-  
dirent en Alsace , cette province étoit partagée  
entre différens souverains qui ne reconnoissoient point  
d'autre supérieur que l'empereur & l'empire , & jouis-  
soient dans leurs états de tous les droits de supé-  
riorité territoriale qui sont en Allemagne , l'apanage  
des membres du corps Germanique.

La plus grande partie de la haute Alsace étoit  
soumise à la maison d'Autriche , soit à titre de patri-  
moine , soit comme une dépendance de l'ancien Land-  
graviat ; le reste de la haute Alsace , & la basse Al-  
sace , toute entière , obéissoient à des princes & à  
des seigneurs libres & immédiats , qui n'avoient  
point d'autres rapports avec la maison d'Autriche ,  
que ceux que le voisinage faisoit naître , ou qui pro-  
venoient de certaines conventions fédératives , dont  
l'égalité la plus parfaite avoit été la base.

Le roi Louis XIII & son successeur , respectèrent  
& maintinrent cet état des choses pendant tout le  
tems que dura la guerre d'Allemagne. Ennemis de  
la maison d'Autriche , ils considérèrent les posses-  
sions de cette maison comme une conquête : liés  
d'amitié & par des traités particuliers avec les autres  
princes d'Allemagne , ils traitèrent les terres immé-  
diates de l'Alsace , comme des états libres & alliés.

Cette différence essentielle servit depuis de règle  
& de fondement aux stipulations du traité de Muns-  
ter .

ter, par lequel l'empereur & l'empire cédèrent en 1648 la haute & basse Alsace au roi & à la couronne de France.

Les terres ci-devant Autrichiennes, furent abandonnées à S. M. T. C., non-seulement quant à la suprématie ou au *dominium supremum*, qui appartenoit à l'empereur & à l'empire, mais aussi avec tous les droits de souveraineté ou de supériorité territoriale, & de juridiction quelconque que la maison d'Autriche y avoit exercés jusqu'alors.

Mais il fut stipulé en même tems par l'art. 87, que le roi se contenteroit, à l'égard des états libres de la haute & basse Alsace, de la seule suprématie dont l'empereur & l'empire dispoient en sa faveur sans pouvoir jamais exercer sur eux aucun droit de souveraineté ou de supériorité territoriale, ni pouvoir en général s'arroger à leur égard des droits qui n'avoient pas appartenu à la maison d'Autriche.

Cette clause qui formoit la loi, la condition essentielle de la cession de l'Alsace, fut fortifiée cinquante ans après, par la paix de Ryswick.

Il s'étoit élevé des doutes touchant la nature & l'étendue des droits de suprématie que la paix de Westphalie avoit transportés au roi & à la couronne de France, sur les états libres & immédiats des deux Alsaces. Louis XIV avoit cru trancher sur ces difficultés, en faisant prononcer en 1680 ou 1681, par la chambre royale de Metz, & par le conseil souverain d'Alsace, la soumission absolue de ces états à la souveraineté, & il avoit fait englober dans son système de réunion tous les fiefs relevans des trois évêchés qui étoient répandus au loin dans l'Allemagne. Mais la guerre s'étant rallumée entre la France & l'Empire, Sa Majesté offrit, dès l'année 1692, de restituer à ce dernier tous les lieux réunis hors de l'Alsace. Cette offre fut acceptée par le corps Germanique, pour servir de fondement à la paix qu'on négocia cinq ans après à Ryswick : les plénipotentiaires de l'empereur, rédigèrent en conséquence un état très-détaillé des lieux qu'ils prétendoient qui fussent compris dans cette restitution, & les ambassadeurs de France en dressèrent un autre conformément aux principes que le ministre du roi avoit adoptés à cet égard.

La paix fut enfin conclue à Ryswick, le 30 Octobre 1697. L'on arrêta en général, par l'art. IV, que la France restitueroit à l'empire tous les lieux & droits situés hors de l'Alsace, qui avoient été occupés par S. M. T. C. tant par voie de fait, que par celle d'unions & de réunions, ou qui avoient été exprimés dans la liste des réunions produite par les ambassadeurs de France. L'on spécifia dans les articles suivans les états principaux qui devoient être restitués, & l'on stipula en faveur des autres la conservation de tous & chacuns, leurs rentes, revenus, droits & bénéfices de quelque nature qu'ils fussent.

Voilà le code politique général de l'Alsace. Il renferme la loi des deux parties qui ont concouru aux traités de Westphalie & de Ryswick : en accordant à la France la possession de l'Alsace, ces deux traités lui ont prescrit aussi la forme de sa possession & l'étendue des droits qu'elle y peut, qu'elle y doit exercer. Cette couronne ne peut renverser les bornes qu'on a mises à ces droits, sans anéantir du même coup, le titre de sa souveraineté sur cette province.

L'empereur & l'empire ont cédé à la France, par la paix de Westphalie, leur suprématie indistinctement sur la haute & sur la basse Alsace ; ils ont voulu que les états, les vassaux & les sujets de ces deux provinces, fussent désormais soumis à S. M. T. C. comme ils l'avoient été jusqu'alors à l'empereur & à l'empire, & ils les ont délivrés à cet effet du serment de fidélité qu'ils leur avoient prêté.

Mais cette cession & cet abandon n'ont eu pour objet que la simple suprématie, parce que l'empereur & l'empire n'ont pu céder à la France que ce qui leur appartenoit, & qu'ils n'exerçoient que la simple suprématie sur les états libres & immédiats de l'Alsace. (La suite l'ordinaire prochain).

MANHEIM (le 1 Octobre). Il paroît qu'il va se tenir à Mayence une assemblée qui pourra servir de pendant à celle de Pistoie. C'est au moins ce que l'on peut conclure de la lettre de convocation, où l'on retrouve tous

les propos de l'évêque Toscan sur les premiers siècles, & sur-tout des éloges que les *Geistlichen Sachen*, interpretes fideles des novateurs de Mayence, ont fait des opérations de ce prélat. On assure que l'électeur avoit d'abord eu l'intention de convoquer un synode provincial, mais qu'ayant vu l'éloignement où les évêques ses suffragans étoient de coopérer au renversement de la discipline établie, des loix & usages de l'Eglise universelle, qui ne sont nullement en leur disposition \* ; S. A. a pris la résolution de convoquer seulement ses curés, persuadée que la plupart se montreront dociles au nouveau système. Cependant l'alarme se répand dans cette partie de l'Allemagne catholique, & les évêques voisins ainsi que l'électeur Palatin, portent une attention particulière vers la scène qui va s'ouvrir. Ce dernier prince va, dit-on, sévèrement défendre dans tous ses états les *Geistlichen Sachen*, & autres trompettes des divisions & des troubles qui affligent l'Eglise d'Allemagne. (a)

\* Dern.  
Jour. p.  
206.

---

(a) Il est difficile de comprendre que ce religieux prince qui a tant de zèle pour le repos & le bien de l'Eglise, ait laissé si long-tems circuler des écrits qui la déchirent, & où son propre honneur à raison de la protection qu'il lui accorde, est ignominieusement outragé. Les novateurs de Mayence ont porté leurs premiers soins sur l'altération des Institutions Canoniques, sur la multiplication des theses & dissertations schismatiques, sur la sévère proscription des ouvrages catholiques, de ceux sur-tout qui démas-

## P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 8 Octobre). On prend ici toutes les précautions possibles contre l'insurrection qui semble se préparer. Il y a 24 canons placés dans les différentes rues de cette ville. On parle de faire camper les troupes. Le 30 du mois dernier on a affiché un nouvel édit contre les émigrans, conçu en ces termes.

„ Joseph II, par la grace de Dieu, empereur des Romains, &c. &c. Comme nonobstant la déclaration que nous avons fait émaner le premier de ce mois, pour démentir les bruits infidieux & inquiétans répandus sur la marche prochaine de prétendues armées étrangères, qui seroient prêtes à venir faire une invasion dans ce pays pour y opérer une révolution en faveur des soi-disant patriotes, nous sommes informés, non-seulement que ces bruits continuent à se soutenir & à inquiéter nos bons & fideles sujets, mais aussi qu'une quantité d'ouvriers & de jeunes gens, malgré l'avis salutaire & paternel auquel nous avons bien voulu nous borner par la dite déclaration, continuent à se laisser séduire, & à quitter en foule le pays pour aller se joindre

---

quoient les sophismes & artifices de l'erreur \*. Et les princes les plus zélés pour la foi, craignent d'interposer leur autorité pour arrêter la séduction des peuples, par la suppression d'un mauvais livre qui tous les mois leur prêche la révolte contre le premier pontife, contre les loix de l'Eglise universelle, contre les regles les plus antiques comme les plus sacrées de la hiérarchie. C'est donc encore ici qu'on voit tristement s'accomplir l'oracle évangélique : *Filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt.*

LUC. IC.

\* Ordonnance du Vicariat contre ce Journal, 15 Sept. 1789, p. 159 — Intolérance des schismatiques, sur-tout des moines dogmatifans dans les écoles métropolitaines, abus affreux de la censure, 15 Juillet 1789, p. 421.

à ces armées imaginaires, nous avons jugé qu'il étoit de notre devoir autant que de notre sollicitude pour tout ce qui intéresse le bien général du pays, & le repos des familles, d'arrêter par les moyens les plus efficaces cette émigration, devenue criminelle par son motif, & en conséquence, nous avons, de l'avis de notre conseil royal du gouvernement, statué & ordonné, statuons & ordonnons les points & articles suivans :

I. Nous déclarons de nouveau que tout ce que les perturbateurs du repos public ont débité & débitent sur de prétendus secours dont ils seroient assurés de la part de princes ou de puissances étrangères, est absolument faux & contourné, & que nous avons des assurances certaines & positives du contraire.

II. Nous défendons sous peine de mort & de confiscation de biens à toutes personnes de quelque rang, état ou condition qu'elles puissent être, ecclésiastiques ou laïcs, d'engager, induire ou exciter, par promesse, menace ou autre manière quelconque, qui que ce soit à quitter le pays, pour aller joindre les bandes du complot prétendu patriotique brabançon, qui se tiennent hors de nos frontières, & surtout de donner, fournir ou procurer à cet effet aucun secours, soit en argent, denrées, vivres, armes ou munitions quelconques.

III. Nous promettons une récompense de dix mille florins à celui ou ceux qui dénonceront à notre office fiscal avec des preuves suffisantes pour la conviction, celui ou ceux qui auront contrevenu à l'article précédent ; les noms des dénonciateurs seront tenus secrets, & s'ils sont complices nous leurs assurerons en outre une entière impunité.

IV. Nous défendons à tous sujets & habitans de ce pays, de quelqu'état ou profession qu'ils puissent être, d'en sortir sous quelque prétexte que ce soit, pour se joindre aux dites bandes, à peine de bannissement perpétuel de toutes les terres de notre obéissance, de confiscation de biens & d'être au surplus inhabiles à jamais à toute succession, legs ou partage d'hérédité dans les Pays-Bas, soit par testament, ab intestat, & soit en ligne ascendante, descendante ou collatérale, voulant que leurs portions accroissent & appartiennent aux autres héritiers.

*Nous ordonnons sous les mêmes peines statuées par l'article précédent, à tous ceux qui se sont rendus aux dites bandes, soit avec ou sans passe-port, de rentrer dans le pays au plus tard en-déans la quinzaine de la publication de notre présente ordonnance, chargeons nos conseillers fiscaux, d'agir en toute rigueur, après ce terme écoulé à charge de ceux qui seront en défaut d'obéir au présent ordre.*

*Si donnons en mandement, &c. ,,*

Cet édit n'a pas eu l'effet qu'on en espéroit ; mais bien celui qu'il devoit naturellement produire. Il a augmenté l'émigration au point que les villes & les villages deviennent des déserts ; il a achevé d'aliéner les cœurs, d'irriter les esprits, & réalise enfin la vieille & vraie maxime :

2. *Una salus victis nullam sperare salutem.*

Les feuilles publiques parlent diversément des événemens qui se préparent, & nous ne pouvons sans fonder le secret des négociations, en instruire le public d'une manière satisfaisante. Voici ce qu'on lit dans le Bulletin de Versailles, du 5 Octobre.

*„ Il y a long-tems que nous n'avons franchi les limites de France. Ce qui se prépare dans les Pays-Bas Autrichiens mérite aujourd'hui que nous jettions un coup-d'œil au dehors. Tous les avis de la Flandre & du Brabant annoncent une révolution dans ce pays : le rétablissement prochain des états, la formation des volontaires & tout le peuple disposé à reconquérir ses anciens privilèges. Le général Alton, ajoute-t-on, s'attend à être obligé de quitter Bruxelles, & il se prépare à faire la meilleure retraite & la meilleure capitulation. Voilà tout ce que portent les avis généraux.*

„ *Dès avis plus secrets donnent bien une autre idée de l'insurrection qui se prépare ; non-seulement les peuples veulent rétablir leur ancienne constitution , mais encore se soustraire à l'obéissance de leur souverain ; ils vont se déclarer indépendans & former une république fédérative avec les Provinces-Unies. L'Angleterre , la Prusse & la Hollande protegent & secondent cette insurrection. La Prusse , en faisant avancer 20 mille hommes des environs de Wesel ; Hanovre & la Hollande , en faisant entrer leurs troupes dans les Pays-Bas même , sous prétexte de quelques prétentions du duc de Brunswick sur plusieurs domaines enclavés dans la Flandre ; ce prince vient à Bruxelles , & il a un parti tout formé pour se faire déclarer capitaine-général de la nouvelle république.*

„ *Si l'on demande dans quel tems cet orage doit éclater , nous répondrons qu'on n'a pas long-tems à attendre , puisque le rassemblement des troupes commence le 10 de ce mois , & qu'à la Haye , à Berlin , à Bruxelles , leur marche , leur approche n'est plus un mystère. Qu'on prenne garde que les trois puissances protectrices ne vont point faire la guerre à l'empereur ; elles se préparent seulement à secourir la nouvelle république , si elle est attaquée ; & à la maintenir dans son indépendance qu'elle va prononcer.*

BREDA (le 11 Octobre). On mande du Texel , qu'il a été envoyé ordre à l'escadre qui s'y trouve en rade sous le contre-amiral de Kinsbergen , de se tenir prête à appareiller au commencement de ce mois. Nos

troupes de terre sont prêtes depuis le 10. Nous avons dans nos environs plus de 30 mille Brabançons bien foudoyés & qui s'exercent sans relâche dans le maniement des armes. Rien de plus réglé que la conduite de ces gens ; ils paient tout argent comptant & ne donnent pas lieu à la moindre plainte. Exilés volontairement de leur patrie, ils ont conçu un projet unique, dont l'histoire ne fournit pas d'exemple. On a vu dans le 5<sup>e</sup> & 6<sup>e</sup> siècles les barbares du nord quitter leur pays, pour en conquérir un meilleur ; mais jamais on ne vit de nation quitter ses foyers, & fuir dans des plages étrangères, pour revenir ensuite conquérir son sol natal, avec sa liberté, sa religion & ses loix.

Nous ne pouvons déterminer à quel point le gouvernement Hollandois s'entend dans ce moment avec ces Belges catholiques. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on les souffre & qu'on ne les gêne en rien. Il n'en est pas de même du Conseil-Privé de l'évêque-prince de Liege, qui a fait émaner contre eux un édit fulminant (a). On dit même qu'il

---

(a) On dit que les Brabançons se font plaints tant de cette expulsion d'un pays voisin & hospitalier envers tout le monde, que des qualifications dures & flétrissantes qu'on leur prodiguoit. Il est vrai qu'on ne sauroit trop dire où & dans quel pays les Brabançons émigrants sont *criminels*. Pas assurément dans le Brabant où ils ne sont plus & d'où ils sont sortis volontairement sans y avoir commis aucun délit. Pas dans le pays de Liege, où ils n'ont fait que du bien & où ils se font conduits avec le plus grand ordre. Il y a donc ici une difficulté que nous ne sommes pas en état de bien résoudre.

3 été donné aux soldats Autrichiens la permission d'entrer sur le territoire de Liege, & d'enlever les troupes Brabançonnnes. Mais nous n'avons garde de garantir ni même d'adopter cette nouvelle. Ce qu'il y a de sûr, c'est que sur le bruit de l'arrivée des dragons de Ligne à Lummen, 7 à 8 mille Brabançons qui se trouvoient dans la Campine Liégeoise, se sont retirés sur le territoire Hollandois.

LOUVAIN (le 2 Octobre). Ainsi qu'on l'avoit prévu \*, la déclaration du cardinal a été \* 15 Sept. reçue par les gens de la *petite Eglise* avec P. 84. une espece de rage, qui a fait vuider sur le prélat tout le carquois d'injures dont la secte est si bien pourvue. On a vu d'abord paroître des *Observations générales*, où cette arme favorite est libéralement employée, & où l'esprit d'hérésie n'est plus voilé (a). Un homme de bien, mais trop ardent zéléteur de l'orthodoxie, a désiré qu'on réfutât sans délai ces *Observations*. Mais un homme plus sage lui a fait voir l'inconsidération de cette démarche, par une lettre pleine de vues solides & profondes, qui a été rendue publique & qui est conçue en ces termes.

„ Convinquez-vous que le sang froid, une lenteur combinée & une sage dissimulation sont l'ame des affaires publiques, les moyens victorieux qui manient & gagnent les esprits, les conducteurs salutaires qui arrêtent les désastres, qu'opere tous les jours la fermentation orageuse des

---

(a) „ Si les Janfénistes, dit J. J. Rousseau, „ sont un jour les plus forts, nous verrons „ bientôt s'élever un tribunal de sang & d'ignominie. „ *Nouv. Héloïse.*

passions humaines. On oublie aujourd'hui ces grandes vérités ; & voilà , Monsieur , la cause funeste qui aggrave les calamités politiques & religieuses , dont nous sommes accablés.

J'applique mon principe au fait. Il paroît des *Observations* scandaleuses sur la Déclaration doctrinale du cardinal-archevêque de Malines : il faut selon vous que son éminence y fasse riposter d'abord , c'est pour elle une obligation de conscience indispensable. Permettez-moi de vous dire que vous vous trompez , mon cher ; si le cardinal suivoit votre avis il seroit une balourdise de la plus grosse espece , & donneroit dans le piège le plus dangereux. Lorsque je vous aurai mis au courant de l'affaire vous en conviendrez vous-même.

La Déclaration de l'archevêque est un *vrai jugement doctrinal*. Ceux qui affectent aujourd'hui de contester cette qualité , en sont très-convaincus ; ils ne peuvent avoir demandé autre chose au *juge naturel de la foi* , & si sa déclaration leur avoit été favorable , je vous assure que jamais ils ne l'auroient appellé un *prétendu jugement*. Ce *jugement* , dont on s'efforce aujourd'hui d'é luder l'efficacité , gêne beaucoup par son importance tout *prétendu* qu'on le voudroit faire croire : voilà vraiment le mystère. C'est un acte d'autorité respectable & imposant ; c'est la voix du premier pasteur qui doit naturellement fixer les incertitudes du troupeau , & diriger sa conduite dans les doutes & les perplexités qui pourroient lui rester ; en un mot c'est un point-d'arrêt qui embarrasse la machine canonico-politique \*. On auroit voulu le franchir d'une manière au moins spécieuse. On avoit senti que les moyens de s'en tirer selon les règles se réduisoient à l'alternative , ou de se soumettre humblement à la déclaration du cardinal , ou d'appeler de son jugement à un juge supérieur. Ni l'un ni l'autre de ces partis n'étoient du goût des personnes intéressées. Cependant les circonstances demandoient de l'accélération. La lenteur devenoit dangereuse eu égard à l'état critique des conjonctures.

Pour adoucir l'âpreté des moyens dont je viens de parler , son éminence par un effet de sa mo-

\* Le fémi-  
naire-géné-  
ral.

dération ordinaire s'étoit contentée que les professeurs de Louvain lui donnassent sur le contenu de la Déclaration des appaisemens, qui fussent de nature à prouver leur soumission & à réparer les scandales du passé. Ces messieurs embrassèrent ce parti avec avidité; ils crurent avec une secrète satisfaction d'y trouver leur compte, c'est-à-dire, une ressource très-efficace, pour faire crouler l'autorité du *jugement doctrinal*. Les professeurs se prêtèrent donc d'abord au projet des appaisemens; les négociations en furent entamées; & les belles promesses, & les protestations affectueuses, & les compliments de soumission, de respect, de dévouement alloient leur train. Mais ce charlatanisme hypocrite ne se soutint pas longtemps. La petite politique de ces messieurs ne tarda point de se faire connoître.

En effet, tout le respect, tout le dévouement, toute la soumission des professeurs, quand il s'agit d'en venir au fait, n'aboutirent qu'à marchander, qu'à brocanter la doctrine catholique, & sur-tout à esquiver la Déclaration pour la métamorphoser en *prétendu jugement doctrinal*. Car c'est-là le grand but de toutes les opérations qu'il l'ont suivie. Le cardinal pour contenter ces messieurs auroit du convenir avec bonhomie que le *juger naturel* de la doctrine s'étoit trompé & que la partie condamnée avoit eu raison. Son éminence leur fit savoir aussi-tôt qu'elle ne l'entendoit pas de la sorte, qu'à la vérité son jugement n'étoit pas infallible; mais que c'étoit au juge supérieur & non à la partie condamnée de déclarer qu'elle avoit mal jugé. La fermeté que le cardinal opposa à cette comique prétention, occasionna une rupture & fit échouer le projet des appaisemens ainsi que le complot doctrinal des professeurs de Louvain.

Cependant la déclaration n'en devoit que plus embarrassante. Le moyen d'attirer ou de conserver des élèves dans leur école, notée de *repréhensibilité* très-grave & de *non orthodoxie* par un *jugement épiscopal*; & cela dans un pays, où les principes de l'Évangile ont encore des racines profondes? On sentoit toute l'importance

de cet obstacle, il fallut donc imaginer de nouveaux moyens pour faire de la Déclaration du *jugé naturel* de la doctrine un *prétendu jugement doctrinal*. Que fit-on ? On tâcha de persuader au gouvernement que le meilleur expédient étoit d'écrire contre la Déclaration, & entretems de reprendre les leçons théologiques, sans se mettre en peine de ce que par cette démarche téméraire on hâtoit la conformation du schisme.

Voilà ce qui donna naissance aux *Observations générales sur le prétendu jugement de son éminence*, ces *Observations* auxquelles, selon vous, le cardinal doit riposter d'abord. Voyez le précipice, où votre conseil peu réfléchi l'expose. En adoptant le plan que vous proposez il se rendroit tout bonnement à ce que desirent, à ce qu'attendent les antagonistes du jugement épiscopal. Par là la Déclaration & tout l'examen de la doctrine de Louvain se réduiroient à un conflit littéraire, à une bagarre théologique, à une farce tout à la fois ridicule & scandaleuse, qui donneroit à rire aux plaisans & qui feroit gémir les hommes religieux. Il seroit beau sans doute de voir le *jugé naturel de la foi* & la partie condamnée se chamailler *doctrinalement* ; il seroit bien édifiant de voir le primat de l'Eglise Belgique aux prises avec Le Plat & compagnie. C'est ce qu'on voudroit, n'en doutez pas ; les *Observations générales* & les détails qui doivent suivre bientôt, n'ont point d'autre but ; c'est pour y faciliter une réplique qu'on les a faites aussi absurdes & aussi impudentes qu'elles pouvoient l'être. Pour moi je desirerois qu'aucun particulier même n'entreprît cette réfutation. Quand l'erreur se détruit elle-même, pourquoi s'épuiser à la combattre ? La lecture réfléchie de la Déclaration du cardinal est un remède assez efficace pour les personnes de bonne foi. Elles trouveront même dans ces *Observations* la justification éclatante & la réalisation victorieuse des alarmes que le *jugement doctrinal* de son éminence contient à la charge de l'enseignement de Louvain.

J'ajouterai ici une réflexion pour vous rassurer complètement. Par tout ce qui s'est passé,

l'on voit que la religion a conservé beaucoup de crédit dans ces provinces. La grande regle de cette sainte religion est que les brebis soient dociles à la voix de leur pasteur, aussi long-tems que ce pasteur est lui-même soumis aux pasteurs supérieurs dans l'ordre hiérarchique; les fideles sont toujours dans la voie de la vérité, lorsqu'en cas de nouvelles discussions, ils suivent sa doctrine, qui est toujours à l'abri de l'erreur, parce qu'elle est toujours surbordonnée à la regle de l'autorité. Voilà la maxime certaine que nos peres nous ont transmise, que le bon peuple Belgique a constamment suivie, & qui l'a fait triompher dans ces derniers tems des intrigues & des efforts du mensonge. Et vous craignez que des *Observations* sorties d'un cerveau déréglé par les vertiges du jour, exalté par le fanatisme antipapal, enthousiasmé d'une liberté qui ne connoit plus de frein, ébranlé par les convulsions de St. Médard, vous craignez, dis-je, que les déclamations fanatiques d'un apôtre obscur de la *petite Eglise* ne fassent tout-à-coup des impressions funestes sur l'esprit de ce même peuple, & qu'elles ne le portent à diminuer la soumission & le respect, qu'il a déjà manifestés pour l'instruction solide de son pasteur légitime: non, ce pensionnaire privilégié de la *Boîte à perette* (a) ne fera point fortune aux Pays-Bas. Laissons donc agir paisiblement la Providence, laissons-la développer la chaîne des événemens, & achever l'ouvrage qu'elle a si heureusement commencé. Je le répète, quand l'erreur se découvre & se détruit elle-même, on ne doit point s'épuiser à la combattre.

*Extrait d'une lettre de Luxembourg, du 30 Septembre.* „ L'abolition des confréries & autres pieuses institutions & fondations n'a pas été regardée du même œil par tous nos curés, bien moins unis entr'eux

---

(a) La caisse de religion des jansénistes. Voyez NICOLE dans le *Dict. hist.*

& d'accord sur les choses religieuses que ceux du Brabant & des autres provinces Belges. Tandis que les anciens, & ceux qui n'avoient pour règle ni l'ambition ni l'intérêt, gémissaient sur ces illégales & scandaleuses réformes, il s'en est trouvé qui ont donné pleinement dans toutes les nouveautés du jour. On en a vu un solliciter à Trèves une indulgence plénière pour je ne sais quel conventicule *philantropique* subrogé aux anciennes *confréries*. Demande aussi étrange dans son motif que dans son objet : car si d'un côté des associations philosophiques, déstituées de la sanction de l'Eglise & dépouillées de l'esprit de piété, ne peuvent être par leur nature revêtues d'indulgences ni d'autres prérogatives spirituelles ; de l'autre les indulgences plénières ne sont pas du ressort des évêques ; & ce n'étoit pas au consistoire de Trèves qu'il falloit s'adresser à cet effet. Aussi le curé a-t-il été éconduit de sa demande ; le consistoire, malgré la fecousse que le conventicule d'Ems a produite dans l'administration ecclésiastique de ce diocèse, s'étant montré ferme dans les vrais principes, dans les règles établies par l'Eglise universelle, & particulièrement par le 4<sup>e</sup>. concile de Latran, tenu en 1215, sous Innocent III, qui borne le pouvoir des évêques relativement aux indulgences, de la manière la plus précise comme la plus raisonnable. „ (a)

---

(a) Voyez la collection des conciles par l'abbé & Coffart, tom. 22, colonne 1050 de l'édition en grand *folio* de Venise, par Jean Dominique

## FRANCE.

PARIS (le 10 Octobre). M. l'archevêque de Paris vient de publier un mandement, pour ordonner des prières publiques, en conséquence de la lettre-circulaire, que le roi a adressée le 2 Septembre à tous les archevêques & évêques de son royaume. Ce mandement étoit difficile à faire „ à cause „ de l'inquiétude générale, qui s'est em- „ parée des esprits; des soupçons odieux, „ des défiances réciproques qui divisent les „ citoyens d'avec les citoyens; & la faci- „ lité, avec laquelle on ajoute foi aux ru- „ meurs les plus insensées, aux calomnies „ les plus absurdes & les plus atroces „ C'est ainsi que ce prélat ne craint pas de

---

Manfi archevêque de Luques. „ *Ad hæc, quia per indiscretas & superfluas indulgentias, quas quidam ecclesiarum prælati facere non verentur, & claves ecclesiæ contemnuntur & pœnitentialis satisfactio enervatur: discernimus, ut cum dedicatur basilica, non extendatur indulgentia ultra annum, sive ab uno solo sive a pluribus episcopis dedicatur: ac deinde in anniversario dedicationis tempore, quadraginta dies de injunctis pœnitentiis indulta remissio non excedat. Hunc quoque numerum indulgentiarum litteras præcipimus moderari, quæ pro quibuslibet causis aliquoties conceduntur, sùm Romanus pontifex, QUI PLENITUDINEM OBTINET POTESTATIS, hoc in talibus causis moderamen consueverit observare* „ Il y avoit dans ce concile, comme les actes en font foi, 412 prélats du premier ordre, entre lesquels 77 tant primats que métropolitains, & au-delà de 800 prélats du second rang. Les quatre hommes d'Éms auront du mal à éгалer leur autorité à celle de cette assemblée.

peindre la situation actuelle de Paris, & de gémit en bon pasteur sur les funestes illusions, qui séduisent son troupeau : il fait un tableau effrayant des malheurs, qui menacent la capitale, si *les troubles intérieurs continuoient* ; & à ce sujet il emprunte les paroles du prophete : *« Comment cette superbe cité, dont l'enceinte immense pouvoit à peine contenir la multitude de ses habitans, n'est plus maintenant qu'une vaste solitude ! elle est donc devenue semblable à une veuve, elle qui étoit la reine des provinces & des cités »*. Certainement ce passage bien choisi convient parfaitement à notre situation.

L'emprunt de 80 millions ne se remplissant pas, & la somme apportée allant à peine à 12 millions, M. Necker a imaginé de nouveaux moyens, entr'autres *un quart des revenus, l'argenterie des Eglises &c.* L'assemblée nationale a consenti à tout, mais on a été surpris du zele que l'archevêque de Paris a témoigné pour le dépouillement des Eglises. Il est bien vrai que dans de grandes calamités il n'y a rien de si précieux dans les temples du Seigneur, qui ne soit sacrifié par la charité à la conservation des fideles ; mais cette maxime ne peut être appliquée aux maux produits par des dissipations volontaires, par une administration vicieuse & prodigieuse ; sur-tout dans des circonstances où il est moralement certain que la spoliation des Eglises ne remédiera pas au mal. L'emploi incertain de ces dépouilles, leur proportion inconnue avec les besoins publics, les dangers & malheurs disparates auxquels ils ne peuvent servir de remède, & qui ne sont pas moins destruc-

déstructifs que le défaut d'argent ; tout cela devoit persuader à Mgr. l'archevêque qu'il pouvoit avoir mis de la précipitation dans ses offres. Aussi un membre du clergé a observé que ce prélat avoit plutôt suivi les mouvemens de son cœur qu'écouté le vœu général. Il a ajouté que les biens des Eglises appartenoient aux ministres des autels , qu'on ne pouvoit les en dépouiller. M. l'évêque de Clermont a représenté que les habitans des campagnes étoient particulièrement attachés à ces ornemens extérieurs , qui influent singulièrement sur leur piété & sur leur religion. Il a dit que ce n'étoit qu'avec peine qu'il faisoit part à l'assemblée d'une réflexion qui pesoit très-fort sur son cœur ; mais que la religion du premier ministre des finances , différente de celle des chrétiens-catholiques-romains , paroîtroit peut-être la seule & principale raison du dépouillement des Eglises.

L'assemblée-nationale a reçu aussi avec beaucoup d'applaudissement & de *satisfaction*, comme porte le décret, l'offre des religieux Bénédictins de l'abbaye de S. Martin des Champs , qui abandonnoient leurs biens moyennant de bonnes pensions qu'ils iroient gaiement manger dans le monde. Le lendemain les supérieurs ont réclamé, on a su que quelques moines discoles avoient contrefait des signatures. L'assemblée a été un peu honteuse d'avoir accueilli des faussaires. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ces faussaires-apostats s'offroient à instruire la jeunesse. Belle école pour des enfans chrétiens.

Dans une autre séance l'assemblée a discuté , examiné la question théologique sur

l'usure, après une multitude d'avis contradictoires ou disparates, elle a arrêté que le prêt à intérêt seroit légitime pour tout le monde, même pour les communautés religieuses & pour la main-morte, contre les dispositions de l'état de 1749; que le taux de l'intérêt seroit déterminé par une loi générale, & qu'on n'entendoit rien innover aux usages des places de commerce. (a)

Une question moins grave a été de savoir si les membres de l'assemblée seroient titrés de *Messieurs* ou de *Messeigneurs*. Dans une députation de la commune de Paris, celui qui portoit la parole à l'assemblée-nationale, ayant dit *Messieurs*; une voix est partie du milieu de l'assemblée, & lui a crié : dites *Messeigneurs*. Tant de dignité a été presque l'occasion d'un scandale. M. Langeviné s'est levé à la fin de la députation; il s'est écrié, que *Messieurs* convient à la liberté, & *Messeigneurs* à la servitude, & a fait la motion que désormais, de quelque manière, & sous quelque titre qu'on adressât la parole à l'assemblée-nationale, il fût défendu d'interrompre celui qui ne manqueroit ni de décence ni de respect dans son discours. Pour l'honneur de la raison & de la liberté, l'assemblée-nationale a pensé de même.

Tandis que l'assemblée s'occupoit de ces importans objets, un enfant de 12 ans préchoit à Versailles qu'incessamment le marquis de la Fayette paroîtroit à la tête de

---

(a) Accord de la doctrine théologique avec la saine théorie du prêt, 15 Nov. 1788, p. 415 & autres cités *ibid.*

12 mille hommes bien armés, pour enlever le roi, son auguste famille & l'assemblée nationale. Son ton prophétique, sa manière nette de s'expliquer, son étrange hardiesse, tout conspirait à le rendre digne de foi. On a gardé le petit orateur à vue, mais sa prédiction n'a pas tardé de s'accomplir.

Le 7, durant des discussions très-vives sur la sanction royale que le roi sembloit refuser à certains articles arrêtés, des nouvelles vraiment effrayantes se répandoient dans l'assemblée, & les députés les faisoient passer les uns aux autres; la crainte les adoptoit & la crainte aussi les rejettoit. A l'instant où l'on sortoit de l'assemblée, il n'y a plus eu de doute sur une partie au moins de leur vérité. Les avenues, les rues étoient pleines d'un monde épouvanté qui s'enfuyoit de toutes parts; on fermoit avec fracas les portes, les fenêtres des maisons; les députés qui sortoient, rentroient dans l'assemblée comme dans un asyle; à leur suite sont entrées un grand nombre de femmes venues de Paris qui ne prononçoient que ces mots : *du pain, du pain*. On leur a répondu que, dans cette séance même, l'assemblée nationale s'étoit occupée de la subsistance de Paris, & que pour l'assurer, les deux puissances réunies de l'assemblée nationale & de Sa Majesté alloient se déployer. Elles se sont retirées pour aller elles-mêmes vers le roi.

Dans l'après-dînée, le tumulte croissoit par-tout; des coups de fusils étoient tirés dans les rues, & on annonçoit tantôt quinze, tantôt vingt, tantôt trente mille hommes,

qui s'avançoient de Paris avec un appareil formidable d'armes & de canons.

Lorsque les députés se sont rendus à l'assemblée, ils l'ont trouvée remplie de femmes dont les unes occupoient toute l'enceinte de la barre, les autres toutes les galeries, les autres les sieges même des députés. Les unes crioient, les autres chantoient, toutes parloient, & du haut des galeries comme de l'enceinte même de la salle. Cet étrange spectacle l'étoit davantage encore par le costume de plusieurs d'entr'elles, qui, avec des vêtemens de femmes assez élégans, faisoient pendre sur leurs jupons des couteaux de chasse ou des demi-fabres. M. le comte de Mirabeau a sollicité vainement du président un ordre pour rendre à l'assemblée-nationale sa liberté & sa dignité. En présence de ces dames qui continuoient à crier de tems en tems *du pain*, les subsistances seules pouvoient être l'objet des délibérations; aussi inutilement a-t-on tenté d'en traiter d'autres. Les nouvelles de l'arrivée des troupes de Paris se confirmoient à chaque instant, & avant leur arrivée le sang commençoit à couler; on entendoit des coups de fusils assez multipliés. Quoique très-près des événemens, il nous est impossible d'avoir quelque certitude de leurs détails. Sans doute ceux-même qui les recueillent feront mieux d'en réserver le récit pour des momens où les esprits plus calmes ne pourront plus en être trop échauffés.

Le marquis de la Fayette s'est rendu au château de Versailles; il a exprimé à Sa Maj., de la manière la plus respectueuse, le vœu

des Parisiens ; il lui a dit que s'il paroïssoit à la tête d'une armée, c'étoit pour défendre & conserver sa personne royale, sur le fort de laquelle la nation montre beaucoup d'inquiétude. Le monarque a promis de sousscrire l'acceptation des articles constitutionnels, des ordres pressans & positifs pour opérer l'avitaillement de Paris, & son agrément pour admettre autour de sa personne la garde nationale de Paris & de Versailles. L'assemblée-nationale a siégé toute la nuit. Vers le matin, l'armée s'étoit aperçue qu'on vouloit enlever le roi, & le faire aller à Rambouillet ; des sentinelles ont gardé à vue les écuries, les remises & les cochers. Le monarque n'a pu résister à la nécessité de suivre le vœu du peuple, il a déclaré qu'il viendroit habiter la capitale, ainsi que sa famille ; & sur le champ il a donné des ordres pour son départ. Le cortège s'est mis en route vers midi, & n'est arrivé à l'hôtel-de-ville qu'à 8 heures & demie ; Sa Maj. y est montée donnant la main à la reine : madame Elisabeth conduisoit M. le Dauphin ; *Monsieur* marchoit à côté de *Madame* ; madame royale étoit, à côté de son auguste mere. Au sortir de l'hôtel-de-ville S. M. s'est rendue avec sa famille aux Tuileries, où elle a son logement.

Le grand-maître de la religion vient d'écrire au ministre de la Marine que 15 de nos navires marchands richement chargés, s'étant réfugiés dans le port de Malte, il leur donne une frégate pour les convoyer & les défendre contre les attaques des barbaresques. Ces bâtimens sont véritablement

arrivés sains & saufs à Marseille. La date de cette lettre est remarquable, elle est du 4 Août, précisément du jour où l'on déclama tant contre l'ordre de Malte, en désignant nommément ses dîmes pour être supprimées. (a)

On assure que le roi a écrit une lettre à notre saint-pere le Pape, qui lui a fait répondre par un bref très-affectueux, en remettant généreusement entre les mains du roi & de l'assemblée-nationale, l'affaire des annates & de toute autre cause temporelle (b), recommandant l'intégrité parfaite & constante de la religion, & priant pour le soutien & la dignité des évêques & autres ministres des autels; finissant par offrir de se rendre en France, si sa présence y est nécessaire pour coopérer au maintien & à l'union de l'Eglise catholique.

*Fin des Observations sur les biens ecclésiastiques par l'abbé Sieyes.*

„ Revenons aux propriétaires; on voit qu'il en est de deux sortes : les propriétaires libres, & ceux qui sont chargés d'un service public.

„ Une opinion exagérée présente les propriétaires libres, comme la classe la plus importante

(a) D'après tout ce que nous avons vu de l'assemblée-nationale, il est aisé d'apprécier une petite rapsodie, intitulée *La vérité ou tableau comparatif des changemens projetés par l'empereur & des points arrêtés par l'assemblée-nationale de France*. Si on ne connoissoit pas l'intention de l'auteur, on lui en supposeroit une toute contraire. Mais nous pourrions revenir sur cette *Vérité*, si les autres nous en laissent les moyens & le tems.

(b) Ce qui n'est pas contraire au mémoire ministériel, présenté sur ce sujet. Ci-dessus, p. 281.

de l'état, il est plus exact de dire qu'ils en font en général les citoyens les plus fortunés. Voilà ce qui les distingue des autres, & non une prétendue supériorité sur toutes les autres classes. Le grand intérêt de l'état réside dans les propriétés, & non dans tel ou tel propriétaire. Pour que les terres soient productives, il faut de bons cultivateurs, il faut des avances considérables. Le consommateur oisif du produit net n'est pas, quoiqu'on en dise, la cause la plus essentielle de la reproduction; car le travail & les avances existeroient encore sans doute, lors même que le consommateur cesseroit d'être oisif. Ce qui est important pour l'état, est donc que les terres soient bien cultivées, & qu'elles paient une forte imposition proportionnelle. On ne persuadera jamais à un homme capable de réfléchir, qu'il y va du salut public que le produit net restant appartienne à l'homme oisif plutôt qu'à celui qui, de plus, & à ce titre, est chargé d'un service public quelconque. Cependant, tel est le préjugé en vigueur dans la plupart des têtes, qu'un gros propriétaire libre, & puissamment occupé de ses jouissances personnelles, se regarde bonnement comme l'être le plus important, comme l'objet précieux en faveur de qui roule toute la machine politique, & qui doit travailler ou agiter toutes les classes de citoyens qu'il appelle ses salariés. Que d'erreurs à corriger avant que l'on puisse avoir une bonne constitution!

„ Les possesseurs des bénéfices ecclésiastiques sont dans la classe des propriétaires chargés d'un service public. En ce sens, ils sont encore aujourd'hui ce qu'ils ont toujours été, à la différence des possesseurs des fiefs militaires qui, d'une part, ont cessé le service, & de l'autre, se sont attribué la propriété nue & simple de leurs fiefs. Heureux dans leur usurpation, ils reprochent apparemment aux ecclésiastiques de ne les avoir pas imités; mais pourtant que seroit-il arrivé, si les titulaires ecclésiastiques avoient suivi cet exemple? Il en seroit résulté, comme nous l'avons dit, au moins cent vingt-millions de plus d'impositions sur les peuples. Plus je

réfléchis sur cette alternative, moins je puis trouver mauvais que le service ecclésiastique ait continué d'être à la charge des terres cédées à cet effet au clergé; & même j'oserais regretter que les dépenses militaires aient cessé d'être acquittées par cette énorme quantité de fiefs fondés en faveur d'un corps national militaire qui n'existe plus. On ne me fera jamais accroire que cette manière d'affurer les deux grands services publics fût plus onéreuse aux peuples que l'impôt dont il est presque par-tout accablé.

„ J'ai déjà prouvé que rien n'empêche un corps moral & politique de posséder, & d'être propriétaire. L'histoire & l'état actuel des sociétés humaines fourmillent d'exemples à cet égard. Si néanmoins on réussit à établir la maxime contraire, que fera-t-on des domaines des villes, des biens appartenans à cent établissemens publics, comme hôpitaux, maisons d'éducation, &c. Après des fondations aussi utiles, il seroit superflu de citer l'ordre de Malte, celui de saint Lazare, &c.; mais on peut demander comment on établira une exception en faveur de la nation elle-même, ce corps moral & politique qui embrasse tous les autres, & qui n'est pas plus habile à posséder que toute autre association. Certes, si le plus petit bailliage ne juge une contestation de quelques écus qu'avec poids & mesure, on peut s'étonner de l'extrême vivacité avec laquelle un corps revêtu de la fonction de législateur, remue & préjuge les questions & les affaires les plus importantes dans leurs relations morales & politiques.

„ L'affranchissement des terres ou leur libération de toutes les charges, excepté celle de l'impôt, est une des plus belles loix qu'il soit possible de faire. Mais, la première de toutes, & la plus importante sans doute, est celle qui protège toute propriété, & qui, lorsque l'intérêt de la chose publique exige l'extinction de quelque partie, ne la supprime pourtant dans les mains de son légitime possesseur, qu'en l'indemnifiant de sa perte. Je ne m'explique pas pourquoi, dans l'assemblée-nationale, tant de dépen-

tés se hâtent d'invoquer leurs cahiers sur une foule de détails quelquefois insignifiants, & qu'aucun, dans une circonstance assez grave cependant, ne s'avise de réclamer le premier article de tous les cahiers, qui dit : la propriété doit être sacrée & inviolable.

„ Avant de finir, il est bon de remarquer qu'une partie des erreurs que je combats, peut venir d'une simple inexactitude de langage. On entend dire continuellement que le roi *donne un bénéfice*, comme on dit qu'il donne une pension, un commandement; l'expression est fautive, le roi ne donne point de bénéfice, il y *nomme*. Ce sont les propriétaires, les fondateurs qui ont *donné*, les bénéfices n'appartiennent pas au roi; il ne peut point les garder; il ne peut pas, en bonne règle, les laisser vacans, & lorsqu'il nomme à une pension, à un emploi, il ne fait autre chose que désigner celui à qui, d'après les intentions des fondateurs, tel bénéfice doit appartenir pendant sa vie. Ainsi les biens du clergé peuvent être assimilés aux substitutions à perpétuité. Le choix du titulaire usufruitier n'a pas toujours appartenu au roi. On fait comment s'est opéré le changement arrivé à cet égard. Mais la nomination aux bénéfices, en changeant de main, n'a pas pour cela changé de nature. Ce n'est jamais qu'un choix entre des personnes habiles d'ailleurs à posséder. (a)

---

(a) Quoiqu'il seroit difficile d'ajouter quelque chose aux excellentes raisons de M. l'abbé Sieyès, j'aurois voulu qu'il eût montré que les titres de propriété, surtout à l'égard des maisons religieuses, est bien plus solidement fondé que celui des séculiers. „ S'il falloit remonter au droit primitif, dit un homme très-impartial, on verroit que souvent les séculiers ont eu par force & par usurpation ce que les réguliers ont obtenu d'une libéralité volontaire. Les moines d'ailleurs, ont le titre de propriété le plus saint & le plus respectable, celui du travail; ces terres qu'ils possèdent aujourd'hui, ont été arrosées des sueurs de leurs ancêtres; elles ont été défrichées & en quelque sorte créées par ces pieux solitaires, dont les mains infatigables ont changé en campagnes fécondes, des marais & des landes stériles. Ce seroit donc

„ P. S. Je n'ai pas le tems de relire ce que j'ai écrit : les ennemis du clergé le présentent avec tant de vivacité, & le moment est si favorable pour satisfaire au sentiment qui les pousse, que vraisemblablement mes observations arriveront trop tard, si l'on daigne même y faire la moindre attention. En ce cas, je me contenterai de répéter avec les gens sages : qu'il est bien aisé aux François de commettre les plus grandes injustices, dès qu'ils se mettent à sentir au-lieu de penser, & à décider les questions avant de les avoir apprises.

„ L'assemblée-nationale a décidé de plus, dans

„ attenter au droit de propriété, qui est le fondement  
 „ de toute société, & que les monarques les plus ab-  
 „ solus doivent toujours respecter; ce seroit violer  
 „ toutes les loix de l'humanité & de la justice que de  
 „ songer à dépouiller d'aussi légitimes & d'aussi utiles  
 „ possesseurs „. Le même auteur fait observer une dif-  
 „ férence bien importante entre l'usage des biens sécu-  
 „ liers & de celui des monasteres. „ On crie beaucoup,  
 „ dit-il, contre les richesses des religieux, par une  
 „ suite de cet esprit faux, inquiet & turbulent, qu'on  
 „ appelle esprit de réforme, autrement esprit philoso-  
 „ phique : on est en quelque sorte scandalisé que des  
 „ hommes qu'on prétend inutiles à l'état, possèdent de  
 „ si beaux & de si vastes domaines : il faudroit d'abord  
 „ demander à ces frondeurs, si cette foule de riches,  
 „ qui, du produit de leurs terres, entretiennent vingt  
 „ ferrails dans la capitale, & ne font servir leurs ri-  
 „ chesses qu'à la plus honteuse débauche, sont beau-  
 „ coup plus utiles à l'état. Si les hommes ne sont esti-  
 „ més que par ce qu'ils consomment; les religieux con-  
 „ somment autant & d'une manière plus honnête & plus  
 „ utile; ils consomment sur le lieu, & rendent à la  
 „ terre les fruits qu'ils en tirent; ils animent la cul-  
 „ ture, répandent par-tout l'abondance, font travailler  
 „ les pauvres, soulagent les malheureux; leurs fer-  
 „ miers, plus à leur aise, mieux nourris, mieux lo-  
 „ gés, ont les plus riches ateliers d'exploitation, &  
 „ sont en état de faire les plus grandes avances pour  
 „ fertiliser des terres ingrates. Les religieux n'ont  
 „ point de jouissance de luxe; toutes leurs dépenses en  
 „ consommations & en bâtimens, tournent au profit de  
 „ la terre & des peuples, & ce seroit une calamité pu-  
 „ blique, si leurs possessions devenoient la proie de  
 „ quelques courtisans avides & insatiables, qui dissipe-  
 „ roient à Paris, en des fantaisies extravagantes, la  
 „ substance de toute une province „. — Autres consi-  
 „ dérations 1 Juin 1789, p. 228, 230 & suiv.

la nuit du 4, que la pluralité des bénéfices n'auroit plus lieu à l'avenir. Je n'ai nulle envie de rappeler sur cette question les loix déjà faites, ni d'en proposer de nouvelles qui pourroient facilement valoir beaucoup mieux. Je ne veux que soumettre au lecteur quelques observations qu'il eût été bon de prévoir avant de rien arrêter.

„ Les bénéfices simples, dans l'état actuel, ne peuvent être considérés que comme des récompenses ecclésiastiques. Or, défendre la pluralité des bénéfices, n'est-ce pas dire : nous ne voulons point récompenser ceux qui travaillent ; les bénéfices simples ne doivent être conférés qu'à ceux qui ne font rien ? N'est-ce pas interdire à un seigneur de donner un bénéfice de cent écus à son curé, quelqu'utile qu'il soit dans sa paroisse, quelque bien qu'il se conduise envers lui ? Lorsqu'une abbaye viendra à vaquer, n'est-ce pas dire au roi : vous chercherez un homme sans état, sans occupation pour la lui donner ? Peut-on dire à celui qui possède une abbaye de 40,000 livres de rente, & qui seroit très-propre pour un évêché de 30,000 livres, vous ne pourrez devenir utile qu'en sacrifiant votre revenu ? Enfin, comment approuver qu'un homme puisse posséder un bénéfice de cent mille livres, & qu'il ne puisse pas réunir deux chapelles de cent écus ?

„ Il n'est point de question qui n'ait une certaine latitude. Il n'est point de changement qui n'entraîne des suites. Ne seroit-il pas sage, n'est-il pas digne d'un corps législatif de les prévoir, & de songer aux moyens de remédier aux inconvéniens, avant de rien statuer ? „

#### NOUVELLES DIVERSES.

De grandes pluies tombées depuis le 15 Septembre, avoient suspendu le siege de Belgrade & inondé les tranchées, mais le 27 les travaux ont recommencé. — La révolution que quelques papiers publics ont annoncé s'être faite en Hongrie, ne s'est pas confirmée. — On mande de Berlin en

date du 29 Septembre, qu'il est décidé qu'il y aura un cordon sur les frontières de Prusse, sous les ordres du général de Kalkreuth. Les troupes Prussiennes, dans la Westphalie, avoient aussi reçu ordre de se tenir prêtes à marcher. — *Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 8 Octobre.* „ Tout est parfaitement tranquille ici. On prend cependant les précautions les plus sages pour ne point essuyer de surprise. Des patrouilles sont nuit & jour en route; des détachemens s'envoient partout; mais tous les membres du gouvernement ainsi que les chefs du département militaire sont fort tranquilles, quoique l'émigration continue toujours, & qu'on n'ignore pas les mouvemens qui ont lieu sur les frontières. On ne peut, ce semble, pas supposer, que par une présomption téméraire, tant de personnes éclairées se trompent, ou soient tous trompés à la fois. Quelques jours de plus, & nous verrons clair. On a aujourd'hui célébré à Ste. Gudule une messe solennelle, en l'honneur du St. Sacrement de miracles, pour la prospérité de la nation. Des milliers de personnes du dehors sont venues y assister, & font le tour que la procession fait à la fête Dieu, en priant le long des rues. Toute la ville est dans le plus parfait silence, un vrai silence religieux. Puissé ce calme ne pas ressembler à ceux qui précèdent les grandes tempêtes.

— On mande de Louvain, en date du 9, ce qui suit. „ Nous avons vu aujourd'hui arriver en cette ville, trois escadrons des dragons d'Arberg & le bataillon-colonel de Bender, venant de Malines avec du canon.

On attend des grenadiers pour ce soir. Le commandant de cette ville, M. le comte de Contreuil est nommé adjudant de M. Schröder nommé généralissime. Le comte d'Arberg commande ses dragons. Il est question d'attaquer l'armée Brabançonne dont une partie est à Hasselt (*elle en étoit partie le 7, en défilant vers les frontières Hollandoises*). — La gazette de Leyde (n. 81) porte l'article suivant. „ Le motif de ces émigrations se développeroit, si l'on pouvoit „ s'en rapporter au passage que nous trou- „ vons dans les feuilles de Londres du „ 29 Septembre. *Les membres de l'état „ noble du Brabant, l'archevêque de Malines, comme chef du clergé, & plusieurs députés du tiers-état, se sont retirés de Bruxelles & assemblés à Br...*, „ où le duc d'Areberg & l'avocat van der „ Noot les attendoient; & y ayant formé „ une assemblée régulière des états de la „ province. Ils y ont arrêté une remontrance, „ couchée dans les termes les plus forts & „ adressée à l'empereur, dans laquelle ils „ demandent comme un droit (& ne prient „ pas comme une grace) la révocation des „ derniers édits, dont ils se plaignent, ainsi „ que le rétablissement de leurs anciens pri- „ vileges constitutionnels, menaçant, en cas „ de refus, d'en appeler à Dieu & à leur „ épée. Cette remontrance, qu'on peut re- „ garder comme une espèce de déclaration „ de guerre, a été expédiée le 21 Septembre „ à Vienne. Si l'empereur persiste dans ses „ volontés, les suites les plus terribles en

„ *pourront résulter.* „ (a) — Les Autrichiens ont fait différentes invasions dans le pays de Liege. Le 12, il se trouvoit 200 dragons à Tongres. Les édits du gouvernement Autrichien sont affichés à Liege comme à Bruxelles. Le ministre de Prusse s'est retiré à Herve. On ne comprend rien à tous ces événemens.

*Extrait d'une lettre écrite de Manheim, qui peut servir d'addition à ce qui est dit ci-dessus, p. 153.*  
 „ Comme le pape Paul II, siégeant à Bonn, lit  
 „ vos Journaux & ce qui vient de vous, ayez  
 „ la charité de l'avertir qu'il a fini sa bulle par  
 „ un solécisme, pour lequel, s'il étoit encore  
 „ dans l'*infima* ou en grammaire, il auroit à  
 „ coup sûr été envoyé au correcteur. Etant rec-  
 „ teur magnifique d'une brillante université, il  
 „ n'est pas question de l'y envoyer. Mais il faut  
 „ lui montrer son erreur, afin que quand il fera  
 „ encore des bulles, il se garde d'en faire de  
 „ semblables. La voici pag. 66 à l'alinéa du spe-  
 „ cimen par le P. Zaccaria. *Quia verò ecclesia*  
 „ *Colonienfis..... nimis debitis onerata esse*  
 „ *nobis demonstratum est.* Il a sans doute oublié la  
 „ *entre deux verbes.* Au reste il ne faut pas trop  
 „ regle que nous appellons du *que supprimé*, ou  
 „ le chagriner là-dessus : une pareille bulle mé-  
 „ ritoit bien de finir par une ânerie aussi ridi-  
 „ cule. „

☞ On trouve chez Lemarié une nouvelle édition de la *Déclaration du cardinal-archevêque sur l'enseignement de Louvain.* in-8vo. prix 25 sols.

Il vient aussi de s'en faire une édition in-8vo. chez Tutot, avec des notes & des additions. J'y ai donné quelques soins. Mais abandonné de tous ceux qui autrefois m'étoient de quelque secours, je n'ai pu cor-

---

(a) Il paroît que dans ce récit il y a plusieurs inexactitudes ; cependant le fond en est assez ressemblant à ce que l'on a vu ci-dessus, dans le bulletin de Versailles.

xiger les feuilles avec toute l'attention que j'aurois voulu y donner. Cette *Déclaration* fera partie du 14e. volume des *Réclamations Beligiques*, mais l'imprimeur la distribue aussi à part. prix 25 sols.

---

Les *ciseaux* est le mot de la dernière énigme.

**M**ON pere m'engendra dans le séjour des morts,  
Aussi je ne vois pas. Quoique j'aide à la vie,  
Je suis le rare effet de ses derniers efforts ;  
Et l'on ne me voit point sans joie ou sans envie.

Cent misérables, pour m'avoir,  
Déchirent le sein de ma mere :  
Et d'autres insensés, flattés d'un faux espoir,  
Tâchent de m'engendrer d'une flamme adulateur,  
Et pensent vainement à toute heure me voir.  
Je suis liquide & dur, je suis ferme & flexible,  
Je suis broyé, battu, l'on me donne cent coups.

Je suis pourtant aimé de tous,  
Encore que je sois à l'amour insensible.  
Je tire de prison l'esclave, & par malheur  
Mon esclave m'y tient ! je le souffre sans plainte.  
On m'acquiert avec peine, on me possède en crainte,  
Et l'on me perd avec douleur.

---

Dans le dernier Journal, p. 186, l. 9, instruits de, lisez instruits des. — p. 192, l. 28, ou très-méchant, lisez ou le très-méchant. — p. 198, l. 1, il a été divers, lisez il a été répandu divers. — p. *ibid.* à fin de la l. 5, effacez de. — p. 206, l. 2, le cour, lisez le cours. — p. 210, l. 24, peut-être que la conduite, lisez peut-être la conduite. — *ibid.* l. 25, est-elle une, lisez est elle même une. — p. 211, l. 15, réveillée, lisez réveillé. — p. 234, l. 32, prouvé, lisez procuré. — p. 235, l. 45, contrainde, lisez contraindre. — p. 237, l. 1, navale, lisez naval.



---

T A B L E.

TURQUIE	( <i>Constantinople.</i>	273
RUSSIE	( <i>Pétersbourg.</i>	275
POLOGNE	( <i>Varsovie.</i>	276
ESPAGNE	( <i>Madrid.</i>	277
PORTUGAL	( <i>Lisbonne.</i>	278
SUEDE	( <i>Stockholm.</i>	279
ITALIE	( <i>Rome.</i>	281
ANGLETERRE	( <i>Londres.</i>	283
ALLEMAGNE	{ <i>Vienne.</i>	284
	{ <i>Berlin.</i>	285
	{ <i>Liege.</i>	286
	{ <i>Francfort.</i>	287
	{ <i>Manheim.</i>	290
PAYS-BAS	{ <i>Bruxelles.</i>	292
	{ <i>Breda.</i>	295
	{ <i>Louvain.</i>	297
FRANCE	( <i>Paris.</i>	303
NOUVELLES DIVERSES.		315

